

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 avril 2022

	Page
1. Appel.....	359
2. Approbation de l'ordre du jour.....	359
3. Communications de la 2 ^{ème} Vice-présidente.....	360
4. Communications et réponses de la Municipalité.....	362
5. Préavis n°PR21.44PR concernant la création d'une société anonyme pour développer la construction de centrales solaires dans la région yverdonnoise ainsi que l'étude, la construction, le financement et l'exploitation d'installations relatives à la mobilité électrique Rapporteurs : M. Ruben RAMCHURN Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	367
6. Préavis n°PR22.01PR concernant une demande de crédits d'investissement de CHF 4'600'000.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville et de CHF 400'000.- pour la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies pour l'année 2022 Rapporteur de majorité : M. Bart WIND Rapporteur de minorité : M. Sébastien NOBS.....	374
7. Préavis n°PR22.04PR concernant l'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de chemin de mobilité douce en lien avec l'assainissement de l'ancienne voie de raccordement (VR) de Clendy, l'adoption des réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique et une demande de crédit d'investissement de CHF 950'000.- TTC pour financer les travaux et les honoraires y relatifs Rapporteur : M. Vadim PILLOUD.....	389
8. PO22.01PO Postulat de MM. Stéphane BALET et Younes SEGHROUCHNI « Quel avenir pour la police régionale du Nord Vaudois (PNV) ? » Rapporteur : Olivier MAIBACH, Président de la Commission de sécurité.....	390
9. PO22.05PO Postulat PO22.05PO de M. Julien WICKI « Renforcer les processus démocratiques en renforçant la participation ».....	391
10. PO22.06PO Postulat PO22.06PO de M. Basile de RAEMY « Création d'une plateforme et d'un budget participatif pour la population d'Yverdon-les-Bains ».....	394
11. Interpellations, simples questions et vœux.....	398
11.1 Une question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT (Équipement défectueux dans un giratoire).....	398
11.2 Une question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT (Divers équipements signalétiques sur la voie publique).....	399
11.3 Une interpellation de Mme la Conseillère Mireille BANDERET (Sortie de l'eau des bateaux pour l'entreposage sur la place d'hivernage entre Thièle et Mujon).	400
11.4 Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (Face à la hausse du prix du gaz, comment soulager le porte-monnaie des Yverdonnois-es et accélérer la transition énergétique ?).....	402



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 avril 2022

Présidence

Madame Aurélie-Maude HOFER, 2^{ème} Vice-présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,

Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONZO, Anne GILLARDIN GRAF, Loann GAILLARD, Nathalie GUTIERREZ, Lucie JEANNERET, Ramzi KAROUI, Marceline MILLIOUD, Philipp MÜLLER, Judith NOTTER, Léa ROMANENS, Ervin SHEU, Lorena SHEU, Roland VILLARD, Johann GILLIERON, Marisa PARDO, Rachel RYTZ.

Membres annoncés avec du retard :

Mme et M. les Conseillers : Ruben RAMCHURN, Claire-Lise RICHARD-DETREY.

Membres présents	76
Membres excusés	16
Membres absents	8
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD est excusé pour cette séance. Il nous fait savoir qu'il est absent en raison d'un événement auquel il est tenu de participer afin d'y représenter la Municipalité. Il est en délégation officielle aux 150 ans de la LNM pour notre Ville.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET est excusé également pour cette séance.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, j'aimerais procéder à une modification de l'ordre du jour.

En effet, M. Ervin SHEU étant absent, nous devons retirer son postulat PO22.04PO Aribus de l'ordre du jour.

Vote

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

La modification de l'ordre du jour de cette séance est **approuvée** à l'unanimité.

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons 7 interpellations et 7 questions comme suit :

- 12.1 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur « Les Coïncidences »
- 12.2 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur « L'air yverdonnois »
- 12.3 Question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT sur « Équipement défectueux dans un giratoire »
- 12.4 Question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT sur « Divers équipements signalétiques sur la voie publique »
- 12.5 Interpellation de Mme la Conseillère Mireille BANDERET sur « Sortie de l'eau des bateaux pour l'entreposage sur la place d'hivernage entre Thièle et Mujon »
- 12.6 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur « La politique du gaz »
- 12.7 Une interpellation de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ sur « La communication de la Ville autour de l'urgence climatique et ses enjeux »
- 12.8 Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI « Face à la hausse du prix du gaz, comment soulager le porte-monnaie des Yverdonnois-es et accélérer la transition énergétique ? »
- 12.9 Une question de Mme la Conseillère Nadia RYTZ « Agissons contre le racisme »
- 12.10 Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD « Augmentation du prix du gaz »
- 12.11 Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN « Où en est-on avec Sports 5 »
- 12.12 Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER « Aperçu des subventions »
- 12.13 Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER « Point de situation sur le parking de la Place d'Armes »
- 12.14 Question de M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE « Décroissance Y-Parc »

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour tel que modifié est **approuvé** à l'unanimité.

**3. COMMUNICATIONS DE
LA 2^{ème} VICE-
PRÉSIDENTE**

Le Bureau constate que les séances du Conseil communal sont de plus en plus longues. Il est plus

Pause

qu'important de pouvoir faire une pause.

Aussi, une suspension de séance d'une dizaine de minutes sera instaurée systématiquement pour les séances dépassant les 3 heures. A noter que la Municipalité et divers Conseillers nous ont interpellés pour la mise en place de celle-ci.

La tenue de séance et son organisation rentrent dans les prérogatives du Bureau du Conseil. Nous ferons donc une pause aux alentours de 22 heures ce soir. Dans les autres cas, l'article 85 de notre règlement du Conseil communal s'applique.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démission de M. le
Municipal Jean-Daniel
CARRARD*

Le bureau électoral a reçu le 6 avril 2022 en recommandé un courrier de M. Jean-Daniel CARRARD, dont je vous lis le texte.

Mme la Présidente du Conseil communal, Mesdames et Messieurs, je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste de Municipal, et ce, au 31 juillet 2022.

Je joins à cet égard le courrier envoyé ce jour à la préfecture d'Yverdon-les-Bains. J'ai été élu Conseiller communal en 1994, Municipal en 2002, Syndic en 2015 et à nouveau Municipal en 2021. J'ai donc passé 28 ans au service de la communauté me permettant de découvrir toutes sortes de gens, d'associations, de communauté. J'ai eu la chance de vivre une tranche de vie très riche.

J'ai travaillé dans une Municipalité majoritaire de droite puis minoritaire, ensuite majoritaire et actuellement minoritaire. Force est de constater que je n'arrive pas à partager les projets, décisions et autres orientations de la Municipalité actuelle pour ma Ville. Il est donc plus raisonnable de me retirer.

Je remercie les Conseillers, Conseillères communaux actuels et précédents pour ces moments partagés ensemble. Je vous souhaite à tous ainsi qu'à ma chère Ville d'Yverdon-les-Bains mes meilleurs vœux pour l'avenir.

[Applaudissement]

Nous aurons l'occasion de remercier et de revenir sur son parcours lors d'un prochain Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Absence de la Présidente

Comme vous l'aurez constaté, notre Présidente est absente.

Elle est actuellement en voyage de noce, voyage qu'elle a dû reporter de l'année précédente suite au COVID.

Nous lui souhaitons, nous te souhaitons chère Judith, une bonne fin de vacances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Absence du Vice-
président*

Mme la Présidente Judith NOTTER étant en voyage, c'est M. le Vice-président Roland VILLARD qui devait la remplacer mais, malheureusement, il est tombé malade. J'en ai été informée ce midi pour ce remplacement au pied levé. Je vous demande donc votre plus grande indulgence pour cette 1^{ère} me concernant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Élections cantonales

Le premier tour des élections vaudoises s'est bien déroulé pour notre Ville. Le Bureau électoral remercie les Conseillères et Conseillers communaux, les Municipaux, et les volontaires qui se sont engagés pour le bon déroulement de ce premier tour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Email de M. Erwan LE BEC

Le bureau du Conseil communal a reçu un e-mail le 6 avril 2022 de M. Erwan Le Bec dont je vous lis le texte :

Mesdames et Messieurs, cher Bureau du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. La séance du Conseil du 7 avril prochain sera la dernière que j'aurai le plaisir de couvrir en qualité de localier.

Après une dizaine d'années passées à la rédaction d'Yverdon, dont huit à suivre les débats du Conseil, je suis en effet appelé à rejoindre à la rédaction vaudoise de La Julie dans les bureaux de la capitale et ce dès le mois prochain.

J'aurai ainsi vu passer deux syndics, deux co-syndics, huit présidents du Conseil et six rédacteurs ou rédactrices en chef de La Région. Cela reste peu à l'échelle de l'histoire de la Ville, mais assez pour développer, à son intention, une réelle affection. Même à 23h50, les enjeux des débats et l'importance de l'action publique que nous avons tenté de restituer au mieux à l'attention de nos lecteurs et aux vaudoises, vaudois, l'emporte sans conteste sur la fatigue que peuvent entraîner les clivages, nous le savons tous, parfois stériles et inopérants.

Merci de bien vouloir remercier les membres du Bureau, les huissiers, le personnel, les techniciens et ceux qui œuvrent dans l'ombre à la bonne tenue de l'institution. Ce rôle est aujourd'hui plus que jamais essentiel. L'évolution de ces dix dernières années est tout simplement vertigineuse. Yverdon fait face à des défis et à des enjeux inédits. Soyez assurés que je continuerai à les suivre depuis Lausanne en étant persuadé que vous ferez votre maximum pour prendre soin de la deuxième Ville vaudoise.

J'ai honoré de participer, même modestement, à la vie politique et la démocratie locale d'un bout à l'autre de l'hémicycle, de gauche à droite, ainsi que des deux côtés de l'estrade. Vous allez sincèrement me manquer.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé M. Erwan LE BEC.

4. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité, outre les deux communications qui sont à l'ordre du jour, a effectivement des communications à vous donner. Deux par mon entremise et une par l'entremise de M. le Municipal Christian WEILER.

La première concerne le point suivant : En fin de séance de Municipalité, hier mercredi 7 avril sur le coup des 11h00, notre collègue M. le Municipal et Syndic honoraire Jean-Daniel CARRARD nous a annoncé sa démission de la Municipalité pour le 31 juillet prochain. Il ne revient pas à la Municipalité de tirer un bilan de l'action de notre collègue, mais nous tenons tout de même à saluer un engagement d'une durée de 28 ans au service de la Ville et de ses habitantes et habitants.

M. Jean-Daniel CARRARD a tout d'abord été Conseiller communal de 1994 à 2001. Élu à la Municipalité fin 2001, il a repris le dicastère de la sécurité publique et des sports jusqu'en en 2015.

En cette qualité, il a notamment joué un rôle moteur dans la création tant de la Police nord vaudois que du Service de défense incendie et secours régional du nord vaudois.

M. Jean-Daniel CARRARD a ensuite accédé le 1er février 2015 à la syndication de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Dans cette fonction, il a imprimé une marque de bâtisseur sur la Ville et ses projets. Il a repris le dicastère des sports, tourisme et bâtiments au début de cette législature, dicastère qu'il tiendra jusqu'à son départ annoncé le 31 juillet. C'est donc une carrière Municipale de 28 ans constituée notamment de 7 municipalités différentes qui va s'achever le 31 juillet.

Au nom de la Municipalité, je remercie chaleureusement M. Jean-Daniel CARRARD pour l'engagement dont il a fait preuve tout au long de ses 21 années à la Municipalité au bénéfice de notre Ville et lui souhaite le meilleur pour la suite d'une carrière politique qui se poursuit au Grand Conseil vaudois.

Je vous donne maintenant la deuxième communication. Je vous donne quelques informations par rapport à l'engagement de la Ville concernant le conflit Russo-Ukrainien en réponse partielle et incomplète à la résolution votée lors du dernier Conseil.

La Ville a mis en place une cellule de crise et de coordination. Elle a mis en place une hotline et une page web rafraîchie tous les jours qui permettent, ensemble, de rediriger les bonnes volontés vers les organisations les mieux à même de répondre aux besoins. La Ville refuse de se substituer à des associations et des organismes qui travaillent dans ce domaine de manière plus compétente qu'elle-même.

La Ville s'est également mise à disposition des autorités cantonales pour toutes questions où elle a la capacité à agir. Elle tient par ailleurs à disposition de ces autorités une liste de locaux et logements libres dans son parc immobilier. Elle est également en contact avec certains bailleurs privés pour la même raison. Elle a également mis à disposition un local de Sport 5 afin de recueillir vos dons, d'abord à destination d'un groupe de privé organisant des transports de marchandises vers la Pologne, puis plus récemment à disposition de l'association Po-Russk-Y qui entrepose des marchandises à destination des réfugiés arrivant en Suisse. Les besoins ayant évolués, la Municipalité a mis à disposition un autre local Rue des pêcheurs qui peut mieux servir de lieu de rencontre puisque les besoins de l'association Po-Russk-Y évoluent dans cette direction.

Beaucoup d'initiatives privées étant actuellement en cours, la Municipalité réfléchit à la transformation de sa cellule de crise en organe de coordination. Elle reste, pour le reste, à disposition des autorités cantonales pour toutes questions subséquentes.

Je vous remercie de votre attention et vous propose, Mme la Vice-présidente de passer la parole à M. le Municipal Christian WEILER.

M. le Municipal Christian WEILER :

Je réponds à la question Mme Céline EHRWEIN sur les caméras. Il est reproché à la Municipalité de ne pas respecter les règles légales visant à protéger les données des administrés. S'il est vrai que certaines installations n'ont pas fait l'objet de demandes formelles d'autorisation adéquates, on peut toutefois affirmer que les installations étaient installées avec toute la rigueur requise en matière de sécurité des données et des contrôles d'accès.

Par ailleurs, les installations misent sur l'espace public, de même que leurs modifications, ont toujours été avalisées par le Conseil communal conformément au règlement communal en vigueur. Pour la place de la gare, l'installation a même été décidée par la population en votation. Enfin, l'information du public sur la présence de caméras a toujours été présente et même renforcée suite à l'audit.

Dans le cas d'espèce, il ne peut être exclu qu'une certaine confusion ait pu être faite entre le visionnement en temps réel, nécessitant effectivement une certaine gravité, et la consultation des enregistrements suite à une plainte. On peut relever que la procédure a été suivie, puisque la

plaignante a été correctement dirigée vers un agent qui a lancé la recherche d'images. Malheureusement pour elle, les images avaient été détruites conformément au règlement communal, cette destruction automatique est évidemment prévue afin de protéger les données des administrés.

À la question : combien de caméras sont installées aujourd'hui en gare d'Yverdon ? Neuf caméras sont installées sur la place de la gare, leur nombre n'a pas évolué depuis l'installation en 2010.

Question : y a-t-il d'autres caméras installées dans l'espace public yverdonnois ? Si oui, combien et où ? Il existe sept installations prévues ou existantes, mais désactivées pour la plupart en attente de leur régularisation. Beaucoup ne sont pas situées dans l'espace public, mais sur le patrimoine administratif de la Commune affecté à des tâches publiques. Ces installations sont donc uniquement mentionnées à titre informatif et n'ont pas fait l'objet d'un examen.

Pour les questions liées aux coûts et à l'efficacité : les caméras existantes sont les suivantes : Services des énergies : 5 caméras dûment autorisées et en fonction, cour du Collège de la Villette : 6 caméras actuellement désactivées, cour du Collège de la Place d'Armes : 8 caméras actuellement désactivées, cour du Collège des Quatre Marronniers : 11 caméras désactivées, cour du Collège des Rives : 8 caméras désactivées, STEP : caméras désactivées, 5 caméras, non mise en service, STE Ancien Stand : 3 caméras désactivées, Centre funéraire : 5 caméras installées non mises en service.

En outre, nous pouvons mentionner deux installations qui ne sont pas situées dans le domaine public ou le patrimoine administratif de la Commune, mais filmant un espace accessible au public, à savoir la réception du poste de police à la Rue du Valentin : 3 caméras, poste de police de la gare : 1 caméra l'interphone. Aucune autre installation communale sur l'espace public n'a été rapportée à la Municipalité.

À la question : toutes les caméras disposent-elles d'une autorisation légale d'installation, sinon dans quel délai la Municipalité entend-t-elle se mettre en conformité avec le cadre légal ? La place de la gare et le SEY dispose d'une autorisation. Concernant la place de la gare, certaines modifications intervenues depuis l'installation nécessitent d'être régularisées, mais l'installation est autorisée. La régulation des autres installations est en cours, de même que la révision du règlement sur la vidéosurveillance. Les travaux vont bon train, normalement fin juillet tous ces règlements devraient être sous toit.

Pour plus de détails, nous vous renvoyons à la prise de position de la Municipalité relative à l'audit mené par l'autorité de protection des données et de droit à l'information et disponible sur le site de cette autorité.

À la question : les conditions d'utilisation des données récoltées sont-elles aujourd'hui clarifiées et légalisées, sinon dans quel délai la Municipalité entend-t-elle se mettre en conformité avec le cadre légal ? Seules les installations légalisées sont actuellement en fonction. La régularisation et la clarification des aspects devenus problématiques avec le temps et en raison de modifications législatives sont en cours, de même que la régularisation des installations n'ayant jamais fait l'objet d'autorisations cantonales ou préfectorales. Ces régularisations sont prévues pour le printemps et couvrent les actes suivants : demandes d'autorisation préfectorale des installations modifiées non autorisées, révision du règlement communal sur la vidéosurveillance afin de clarifier les compétences et d'adapter le cadre réglementaire à la loi cantonale actuelle, révisée en 2018, les installations ont été posées en 2010, pour la gare en tout cas, établissements de directives validées par la Municipalité sur la base d'autorisation donnée.

À la question : combien de personnes ont accès aux données récoltées ? Pour les installations gérées par la police, les policiers en charge de la centrale doivent avoir accès aux images en temps réel pour les événements graves en cours afin de diriger l'intervention sur place. Les policiers n'ont en revanche aucun droit de sauvegarde des images. Les officiers, chef et sous-chef d'unité ont un droit de sauvegarde des images. Dans le cadre des installations non gérées par la police, à savoir celles du STE, il est prévu que trois personnes aient accès aux données selon les demandes

d'autorisation en cours.

Pendant combien de temps les données sont-elles conservées ? La question. Les données sont effacées automatiquement après 96 heures, conformément au règlement communal, sauf si, lors de sauvegarde, l'image est donnée avant l'échéance du délai, c'est pour cela que dans le cas de Mme EHRWEIN aucune données utiles n'a pu être trouvées. La loi cantonale actuelle permet une conservation jusqu'à 7 jours qu'il est envisagé de reprendre dans le règlement communal que nous sommes en train de revisiter.

Quels sont les critères justifiant leur utilisation ? Les buts d'un système de vidéosurveillance dissuasive sont de garantir la sécurité des personnes et des biens, d'éviter la perpétration d'infractions sur un certain lieu et de contribuer à la poursuite et à la répression des infractions. L'utilisation doit donc respecter l'un de ces buts. À noter que certaines installations sont utilisées en sus sur des buts de surveillance ou afin d'observation du fonctionnement des installations, à la STEP par exemple.

À quelles conditions et dans quel cadre sont-elles visionnées ? Le visionnage en temps réel de la place de la gare est possible par tous policiers présents au poste seulement pour une infraction grave, avérée ou soupçonnée en cours afin de diriger l'intervention des patrouilles sur place, notamment lors d'appel à l'aide par téléphone. Les événements considérés comme graves sont listés, impliquent des atteintes aux personnes et aux biens. Les enregistrements peuvent être alors visionnés en cas d'infraction poursuivie d'office ou faisant l'objet d'une plainte à titre de recherche et sauvegarde de preuves, cela peut concerner tous types d'infractions. Tout élément de visionnage en direct fait l'objet d'une trace dans le livret de la police et est signé par la personne qui a fait ce visionnage en direct et suivi ensuite par les responsables. En principe, les officiers, chefs et sous chefs respectifs - pardon à la question : peut-on exiger le visionnement, respectivement le prolongement de la conservation des données ? Effectivement, il est possible, lors d'une dénonciation, de demander le prolongement des données, les officiers, chefs et sous-chefs - respectivement les autorités judiciaires - peuvent alors ordonner le visionnage et l'enregistrement d'images.

À la question : combien coûte par année le dispositif de vidéos surveillances yverdonnois ? Les contrats de maintenance pour l'entier des installations dépendant du SSP et de BAT (gare, police, établissements scolaires) représentent un coût annuel de CHF 15'700.- un budget complémentaire de quelques milliers de francs est prévu chaque année pour les réparations et le remplacement éventuel du matériel défectueux, mais il est toutefois rarement utilisé en totalité.

Combien d'infractions permettent-ils de résoudre par an ? De quel type sont ces infractions ? Il est impossible de répondre précisément à la première partie de la question car la police communale n'a pas d'attribution judiciaire pour les enquêtes. Elle n'est donc pas plus informée directement par les autorités judiciaires du résultat des procédures pénales engagées et dans lesquelles les images de vidéosurveillance ont pu être utilisées. Lorsque la Commune est impliquée comme partie plaignante, il est théoriquement possible d'en avoir connaissance par consultation systématique du dossier, mais cela représenterait un engagement en ressources disproportionné. Néanmoins, pour vous indiquer que la police transmet aux autorités pénales en moyenne 35 enregistrements concernant des éléments utiles aux enquêtes par année. L'implication décisive de la vidéosurveillance dans la résolution d'infractions graves telles que viols, blessures à l'arme blanche a par ailleurs pu être confirmée. Les infractions concernées sont naturellement de tous types allant des infractions contre le patrimoine, à celles contre l'intégrité physique, sexuelles telles qu'agressions, rixes, viols. Les enregistrements peuvent servir aussi bien à l'identification des prévenus qu'à la compréhension du déroulement des faits.

Par quel moyen très concret - à la question : la Municipalité évalue-t-elle l'efficacité, la proportionnalité, la pertinence des mesures mises en œuvre au travers du système de vidéosurveillance yverdonnoise ? Il est évidemment compliqué de déterminer avec précision la part prise dans la vidéosurveillance dans la prévention des infractions puisque ce n'est pas le seul moyen mis en œuvre, ni le seul facteur déterminant. Toutefois, le monitoring mis en place pour les installations des établissements scolaires pour les dommages à la propriété démontre tout le même

que la vidéosurveillance a occasionné une baisse drastique des dommages. Pour les trois établissements permettant une comparaison avant et après l'installation de caméras, soit la période 2014 – 2017, comparé à la période 2018 – 2021, le nombre de cas a diminué de 78%, le nombre de dommages a diminué de 89%, le montant des dommages pardon, pour passer d'un montant annuel moyen de CHF 45'000.- à CHF 5'000.- par année. En comparaison, sur l'ensemble des établissements scolaires la diminution du nombre de cas est de 36% pour un coût annuel moyen passé de CHF 97'000.- à CHF 31'000.- soit une diminution de 67%.

Par ailleurs, depuis que l'arrêt des installations est devenu public, une recrudescence des cas a été constatée. Depuis que les caméras ont été arrêtées, nous avons malheureusement plus de problèmes et plus de cas de dépréciations dans les écoles qui ne sont plus surveillées actuellement.

Ainsi, nous pouvons affirmer que les installations de vidéosurveillance déploient des effets concrets sur les sites concernés. Par ailleurs, la baisse globale des infractions montre que la délinquance ne s'est pas simplement reportée sur les établissements non équipés. Pour la place de la gare, l'installation datant de plus de dix ans, nous n'avons pas de données comparatives avant/après. Par ailleurs, le choix des sites sous vidéosurveillance démontre que la Municipalité est consciente des enjeux de protection des données et des limites des systèmes de vidéosurveillance. Il ne s'agit pas de mettre en place une surveillance tous azimuts que certains pays ou certaines villes peuvent connaître.

Il a été choisi de protéger des sites sensibles que ce soit par leur exposition pour le nombre ou la gravité des infractions qui ont été constatées ou qui sont commises sur un public vulnérable qui fréquentent ces sites. Pour les établissements scolaires notamment ou encore dans la nature des activités qui sont pratiquées faisant courir des risques aux personnes y pénétrant illégalement, à la collectivité ou à l'environnement, par exemple à la station d'épuration. Dans ces zones, les systèmes de vidéosurveillance ont démontré leur efficacité.

En conclusion, oui, les caméras sont utiles à la sécurité publique qui ont démontré leur efficacité dans de nombreuses enquêtes judiciaires pour protéger les personnes et, comme vous l'avez vu, également pour protéger les biens de la collectivité. Par contre, en cas de vols de vélos notamment, il faut déposer une plainte avant les 96 heures fatidiques sous peine que les images soient, comme le prévoit actuellement le règlement, tout simplement supprimées. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :

Alors, je me laisserai le temps de lire en détail votre réponse parce que les éléments ont été très rapides. En tout cas, je vous remercie déjà pour le caractère très complet de cette réponse et je comprends un peu mieux aussi le délai de réponse au vu de la complétude des éléments amenés.

J'ai juste relevé deux-trois éléments au vol, mais je reviendrai peut-être ultérieurement dans un prochain Conseil avec d'autres questions, si j'en vois après lecture de la réponse.

La première question que j'aurais, c'est pourquoi finalement les caméras ont été désactivées finalement dans les cours d'école ? Ça c'est ma première question.

Deuxième question, le règlement de vidéosurveillance, j'imagine qu'il sera soumis au contrôle du Canton ou voire du Préfet ? C'est juste une question de vérification de la procédure en fait d'établissement, enfin de modification de ce règlement.

Troisième élément, mais qui est plus une remarque, dans quelle mesure la baisse des infractions, notamment dans les cours d'école, pourrait être éventuellement liée aussi au fait que, si j'ai bien perçu les informations données, on était en période de COVID et notamment en période de confinement - confinement partiel - et qu'il y avait peut-être aussi un peu moins de trafic dans les

cours d'école à ce moment-là. Est-ce que cet élément a été pris en compte ? Je vous remercie.

M. le Municipal Christian WEILER :

Je réponds volontiers à la troisième question. On est sur 2014 – 2017, 2017 – 2021, donc le COVID n'avait pas encore déployé tous ses effets, si ce n'est pour une demi-année. Par contre, les chiffres sont pérennes sur les trois années donc la diminution est bien forte.

A la question est-ce que les règlements seront soumis. Bien évidemment, ils seront soumis aux autorités supérieures.

Et la troisième question était pourquoi on a désactivé ? Simplement pour les adapter à la nouvelle réglementation puisqu'on n'était pas à jour en fonction des règlements qui sont sortis. On fait simplement une adaptation réglementaire pour que ces caméras soient utilisées de manière totalement licite et conforme aux nouvelles réglementations. Là, on n'a pas suivi parfaitement l'évolution de la réglementation ce qui, à un moment donné, dans le cadre de l'audit a été mis en évidence, donc on se met à jour avec les nouveaux règlements et plutôt que d'être dans un biais législatif on a préféré arrêter ces caméras.

Mme la 2^{ème} Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

Communications et réponses de la Municipalité.

Nous prenons acte de :

- **CO22.04** du 3 mars 2022 concernant l'organisation transitoire du Service des énergies dans l'attente de la désignation d'un nouveau chef de service

Monsieur le Conseiller Philippe GRUET souhaitez-vous vous exprimer sur cette réponse ?

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Non Mme la Présidente et je remercie le Service des énergies pour son éclaircissement, merci.

Mme la 2^{ème} Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

- **CO22.05** du 3 mars 2022 concernant le choix des solutions logicielles nécessaires à l'exploitation des bornes escamotables au centre-ville et le bilan financier du projet

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 5.

5. **PRÉAVIS**
N°PR21.44PR

CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME POUR DÉVELOPPER LA CONSTRUCTION DE CENTRALES SOLAIRES DANS LA RÉGION YVERDONNOISE AINSI QUE L'ÉTUDE, LA CONSTRUCTION, LE FINANCEMENT ET L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS RELATIVES À LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE
RAPPORTEURS : **M. RUBEN RAMCHURN**
RAPPORTEUR : **M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

*Composition de la
commission ad hoc*

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Anita ROKITOWSKA, François ARMADA, Paul Camille GENTON, (remplaçant Josie EHRBAR), Denis GONIN, Ramzi KAROUI, Olivier MAIBACH, Pierre-André MICHOUUD et Ruben RAMCHURN.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. RAMCHURN donne lecture des éléments suivants :

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je pense que je vais lire un petit peu plus que les conclusions, parce que je pense que, par rapport au débat, c'est quand même intéressant de comprendre une partie du développement de ce qui s'est fait là derrière.

Donc, le plan directeur des énergies et la stratégie énergie/climat de la Ville d'Yverdon-les-Bains a fixé un objectif de 30% de couverture des besoins d'énergies électrique et thermique de la Commune par des énergies renouvelables produites localement. En 2020, la production solaire a couvert 6% des besoins électriques de la Ville grâce à des installations financées à 20% par la Ville et 80% par des particuliers ou des investisseurs privés. L'échec de 2017 dans la prise d'une participation directe dans une société hydraulique et le retard du programme éolien rendent l'objectif de 30% impossible à atteindre.

Augmenter de 22% la production électrique au moyen d'installation solaire coûterait CHF 2'800'000.- et cette possibilité n'a pas pu être retenue au plan des investissements. Cet objectif ambitieux requiert des investisseurs financiers que la Ville ne peut se permettre au vu de l'état de ses finances tendues.

C'est pourquoi, la Municipalité désire collaborer avec un investisseur privé afin de combler le retard en augmentant la production photovoltaïque. C'est pourquoi la Ville a décidé de s'engager dans un partenariat avec l'entreprise privée, la société VOénergies, une entreprise que la Ville connaît depuis des années. Ce partenariat prendra la forme d'une société anonyme dont l'actionariat sera partagé à 50% pour la Ville et 49% pour VOénergies. Cette association amènera ainsi des compétences et des liquidités et permettra d'engager du personnel et devrait continuer à faire barrage aux grands acteurs nationaux qui risqueraient de venir construire des centrales solaires à Yverdon comme ils l'ont déjà fait avec la centrale solaire Intershop sur les toits du Centre St-Roch.

La société anonyme, qui sera majoritairement contrôlée par la Ville, permettra directement à cette dernière de contracter des emprunts sans augmenter la dette consolidée de la Ville et donc sans se heurter au plafond d'endettement. De la même façon, la Ville pourra engager du personnel de manière indirecte sans être contrainte par les barèmes de salaire ou sans augmenter les ETP communaux qui sont accordés par le Conseil communal lors du vote du budget. Cette formule permettra donc plus de liberté à la Ville et au Service des énergies tout en consolidant une position dominante dans la production locale afin de maîtriser le marché.

La société Y Solaire SA sera conçue comme une entité juridique uniquement. La société VOénergies se verra confier la direction opérationnelle de l'entreprise Y Solaire SA tandis que le conseil d'administration sera composé par des représentants des deux actionnaires avec un représentant de la Ville qui en assumera la présidence. De cette manière, il est assuré que la Ville aura toujours la voix prépondérante et, de facto, le contrôle sur la société anonyme ainsi créée. Un investissement de CHF 765'000.- correspondant 51% du capital social de CHF 1'500'000.- devrait permettre un levier de financement très important à des taux avantageux.

Les risques. Le préavis de la Municipalité identifiait et répondait à trois risques distincts. La commission en a soulevé d'autres sur lesquels des éclaircissements ont été demandé. En particulier, l'article 10.2 a été au cœur des discussions. Cet article spécifie que les actionnaires confieront à VO les études, la construction, l'exploitation et la maintenance des installations de production énergétique et que VO sera propriétaire prioritaire pour tous les futurs projets tandis que VO sera elle libre de sous-traiter les prestations dont les mandats lui reviendront automatiquement. Certains commissaires ont considéré qu'on donnait là un privilège excessif à une société privée en lui confiant un monopole pour la somme de CHF 735'000.-. Suite à la demande de la commission, la Municipalité et le Service des énergies se sont engagés et ont assuré qu'en cas de déviation des prix VO par rapport au prix usuel du marché l'accord passé entre

les deux parties permet de sortir de cette exclusivité.

Un autre risque important vu par la commission se situait au niveau de la facturation des prestations des deux parties à Y Solaire. En effet, il arrive lors de partenariat public-privé que les entreprises facturent de façon complète leurs prestations là où la partie publique a tendance à sous facturer ses activités. Une partie de la commission a souhaité insister que le SEY ait cette problématique en tête et facture de façon complète ses prestations tout comme le fera probablement VO.

Avantages. Concernant les avantages de la création d'Y Solaire SA, la majorité de la commission a partagé l'analyse de la Municipalité et du SEY que le développement actuel du solaire de notre Ville s'effectue à un rythme trop lent et que cette nouvelle entité pourrait permettre d'accélérer le développement d'énergie solaire de notre Ville et, à ce titre, y était favorable. De plus, l'importance pour le SEY de pouvoir monitorer la production solaire afin de lisser la consommation était pertinente. Il a également été reconnu que la collaboration avec une entreprise régionale capable de gérer la partie technique des installations solaires pouvait être un avantage opérationnel permettant à la Ville d'avancer rapidement dans les projets concrets. La commission a également relevé que le capital de VOénergies restait détenu aux deux tiers par des pouvoirs publics régionaux et seulement un tiers par du capital privé.

Conclusion. La majorité de la commission estime que ce partenariat avec une entreprise privée est une option intéressante pour contribuer au développement de l'énergie solaire à Yverdon tout en faisant barrage à l'arrivée de grands acteurs de l'énergie afin de garder la production sous contrôle de la Ville. C'est donc à une évidente majorité que la commission vous propose, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 à 4 ainsi que les conclusions du préavis.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je ne vais pas vous faire l'affront de tout vous lire le rapport, mais un petit peu plus quand même que les vœux.

La Commission des finances se pose la question sur l'importance des fonds propres investis dans la nouvelle structure au regard tant de l'endettement futur que de son chiffre d'affaires prévisionnel. En effet, l'apport de fonds propres semble élevé en regard des fonds empruntés par la future société. De plus, au vu de son développement futur ne serait-il pas important de gérer ce projet de manière autonome en interne du SEY en lieu et place de la constitution d'une entité juridique séparée avec recours à des mandataires pour la réalisation des projets.

Vœux. La Commission des finances réitère le vœu que lorsque notre Conseil doit valider des engagements financiers importants le préavis contienne un plan financier complet permettant ainsi d'avoir une maîtrise de ces enjeux. Elle invite la Municipalité à réfléchir sur les deux questions mentionnées en aval de ce rapport avant de signer tout acte lié à la création d'Y Solaire SA et d'en informer notre Conseil en cas de changement de stratégie.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la 2^{ème} Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Tout d'abord, je tiens à annoncer tout mon soutien à l'énergie solaire. Il faut accélérer les investissements dans ce domaine et sur cet aspect le préavis va dans le bon sens. Cependant, je suis beaucoup plus sceptique sur le montage proposé. Un point financier a été étudié après la constitution de ce préavis à la demande de la COFI. Ce plan financier a fait apparaître plusieurs choses qui me font penser que tout n'a pas été bien réfléchi dans ce préavis. Les besoins de financement se montent au maximum à CHF 2'500'000.- soit CHF 1'500'000.- de fonds propres et

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

CHF 1'000'000.- d'emprunts. Déjà, le ratio ne joue pas. Il y a beaucoup trop de fonds propres par rapport aux emprunts. En plus, on n'aura même pas besoin d'emprunter avant 2027. On pourrait mettre largement moins de fonds propres et après plus.

Ensuite, il me paraît largement exagéré de monter une SA pour un besoin de financement de CHF 2'500'000.-. Une SA génère beaucoup de frais avec un Conseil d'administration, des comptes à auditer etc, etc... De plus, nous nous lions de fait avec le prestataire de service, soit l'autre actionnaire, pour tous les projets qui seront montés par la SA. Même s'il y aura des tentatives de mise en concurrence, il y aura toujours un certain biais et on finira par payer plus cher les prestations que si nous n'étions pas liés à un actionnaire.

Je m'étonne un peu qu'une majorité de gauche puisse supporter un montage d'une SA et d'un tel modèle capitalistique avec les pertes d'autonomie que cela implique. Le Conseil communal perdra toute autorité sur ce sujet. Je comprends et peut défendre un partenariat avec une SA, mais pas dans ce cas. Dans le cas présent, il faut que la Commune parte seule.

Selon le plan financier, les CHF 765'000.- prévus dans cet investissement seront suffisants jusqu'en 2025. La Ville pourra ensuite emprunter. Je connais très bien la situation du plafond d'endettement, mais les montants ne sont pas énormes. On parle d'emprunter CHF 500'000.- jusqu'en 2026 et le besoin maximum aurait lieu en 2035 et encore si aucun retard ne se présentait. À noter que si cela s'avère vraiment nécessaire on pourrait toujours faire une SA en y mettant les installations déjà construites à n'importe quel moment dans les années à venir.

Le groupe PLR vous invite donc à refuser ce préavis tout en souhaitant que le SEY investisse au plus vite dans les premiers projets prévus. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste soutient avec détermination ce préavis qui permettra de donner un coup de fouet à notre politique énergétique durable à un moment où l'on voit très concrètement la nécessité de la faire avancer rapidement.

Il se permet simplement une toute petite question liée à un passage du rapport de la commission ad-hoc. Dans les avantages décrits par le rapport de commission, il est évoqué notamment la possibilité de pouvoir s'affranchir des barèmes de salaire pratiqués par la Commune d'Yverdon-les-Bains. C'est un passage qui nous a un tout petit peu alerté, on aimerait juste la confirmation de la part de la Municipalité que VOénergies n'a pas comme vocation de pratiquer un dumping salarial par rapport aux conditions appliquées par la Ville d'Yverdon-les-Bains. Je vous remercie d'avance pour votre réponse et je vous invite encore une fois à soutenir ce préavis.

M. le Conseiller Paul-Camille GENTON :

Je vais prendre la parole dans une première partie au nom du groupe Vert·e·s et solidaires et puis je ferai juste un tout petit commentaire en mon nom propre.

Donc, au nom du groupe Vert·e·s et solidaires, nous soutenons le présent postulat de la Municipalité. Nous vous encourageons à faire de même. En effet, il va dans la bonne direction à savoir accélérer le développement d'énergie solaire sur notre Commune. Le rythme actuel est objectivement beaucoup trop lent pour respecter les impératifs de la transition énergétique. Et puis, le préavis donc il s'inscrit dans un début de réponse.

De plus, nous relevons que le présent partenariat est avec une entreprise qui est détenue elle-même aux deux tiers par des collectivités publiques. Ce qui fait que, finalement, Y Solaire serait une entité de fait parapublic. Néanmoins, nous tenons à préciser que le développement de Y Solaire reste seulement une partie de la réponse à la problématique du développement d'énergie solaire sur la Commune et puis, en parallèle, nous souhaiterions que la Municipalité et le SEY continuent à avancer sur d'autres pistes sur lesquelles ils sont déjà actifs actuellement ou pourraient le devenir comme par exemple collaborer ou bien développer des centrales solaires

participatives, apporter un soutien administratif aux privés qui souhaitent poser des panneaux solaires, racheter à un prix suffisant l'électricité solaire produite sur notre Commune ainsi que les garanties d'origine par le SEY, développer un règlement communal qui fixe un minimum de production solaire par bâtiment lorsqu'on fait des rénovations ou des nouvelles constructions, développer un parc solaire sur les bâtiments communaux, etc. Donc, c'est finalement qu'une partie de la réponse.

Et à titre tout à fait personnel - donc ça c'était la position du groupe - je n'aurais pas de soucis non plus par rapport à ce que disait mon collègue ROQUIER que finalement la Commune investisse toute seule. À titre personnel, je n'aurais pas de souci avec ça, par contre pas que la Municipalité prenne du retard dans le développement de Y Solaire et puis ainsi tous les projets subséquents parce qu'elle déciderait d'investir toute seule. Dans ce sens, si elle décide de le faire, en tout cas à titre personnel, je n'aurais aucun souci, mais il ne faut pas que ça retarde finalement le lancement de ce projet. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je trouve également surprenant que nous puissions transmettre l'entier de la gestion ainsi que le monopole sur tous les projets solaires de notre Ville à une société privée. De plus, selon l'argumentaire de la gauche - que j'entends ce soir - le budget serait suffisant pour voir des améliorations rapidement sur notre alimentation en énergie renouvelable ce qui ne semble pas transparaître dans ce préavis.

De plus, je rappelle que le Conseil communal n'aura dès lors plus accès aux différentes informations sur les activités de la société étant donné qu'il s'agira d'une SA. Je rejoins dès lors l'analyse de mon préopinant, M. le Conseiller ROQUIER, et reste sceptique sur le bien-fondé de ce préavis.

Dès lors, le groupe UDC vous invite également à refuser ce préavis. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je souhaiterais répondre à la fois à la Commission des finances qui se posait des questions sur la pertinence, enfin sur l'utilisation, de la société comme véhicule et au Conseiller ROQUIER qui posait la question sur le ratio d'endettement sur fonds propres.

Il faut prendre en compte que le business plan qui vous a été transmis à la Commission des finances prévoit une croissance assez modérée des centrales solaires jusqu'en 2050. C'est donc seulement en 2050 que l'on atteint la pleine puissance pour ces centrales solaires. Il est évident que cela va très très très lentement. Si l'on regarde les besoins d'investissements, ils se chiffrent à CHF 17'000'000.- et CHF 17'000'000.- que nous souhaiterions lever très rapidement par l'intermédiaire de cette société et par l'intermédiaire du partenariat avec VOénergies afin de couvrir très rapidement 12 GWh de production au niveau de la Ville. Les besoins d'investissements dans le solaire global sont d'ailleurs chiffrés autour de CHF 67'000'000.- et c'est donc bien bien bien au-delà des CHF 675'000.- qui sont au préavis ou des CHF 2'500'000.- que vous avez mentionné.

Donc, la réponse à la Commission des finances, aux deux questions de la Commission des finances et ainsi qu'aux vœux. Au premier vœu que oui nous prendrons en compte le besoin de plan financier en tout cas en ce qui concerne le Service des énergies et autres, mais qu'il y a des éléments de sensibilité et de vitesse et que la question de l'apport de fonds propres doit nous permettre d'avoir un effet de levier d'un facteur de 20 pour lever CHF 17'000'000.- en mettant CHF 675'000.- dans la société.

Au point deux de M. ROQUIER qui relève l'engagement par rapport à la société anonyme. Je souhaite préciser à la majorité de la commission ad-hoc ainsi qu'au Conseil que l'article 10.2 est effectivement un point sur lequel nous serons très vigilants. L'engagement du Service et de la

Municipalité est là pour vous garantir que nous ferons attention à bien sélectionner les projets. Le fait que la Commune soit majoritaire avec une voix prépondérante au Conseil d'administration est également plusieurs clauses de la convention d'actionnaires nous permettent d'assurer un droit de veto sur les projets et d'obtenir des clauses concurrentielles sur ce sujet. Nous avons également abordé ce point-là avec VOénergies qui nous confirme que l'intérêt de la société est pour eux de se développer et il est éventuellement possible de reformuler la clause de l'article 10.2 si c'est le mandat que le Conseil communal nous donnait, VOénergies serait ouvert à un mandat à la Municipalité.

À la question du Conseiller WICKI du groupe socialiste. Je dois répondre que le rapport de commission dépasse ce qui a été avancé par la délégation Municipale lors de la présentation et que la contrainte des barèmes de salaire ou l'augmentation des ETP communaux n'ont pas été des éléments abordés puisque c'est d'ailleurs ramené dans le rapport de commission, la société Y Solaire sera conçue comme une entité juridique uniquement qui n'emploie pas de personnel qui donc n'a pas ces problématiques de barèmes de salaire ou d'ETP. Les personnels seront pris soit à VOénergies, soit au Service des énergies pour des mandats qui seront d'ailleurs, comme le souhaite la commission, pris en compte pour couvrir l'intégralité des coûts et non pas faire porter au public des charges que le privé ne supporterait pas.

À M. le Conseiller GENTON. Je dois répondre que oui la Ville souhaite développer d'autres pistes, en particulier des centrales participatives qui permettraient à la population de souscrire, mais que le besoin de développement du solaire est très large et j'ai articulé les chiffres de CHF 17'000'000.- de marché. Il y a de la place pour différents modèles, différents acteurs et nous souhaitons accélérer ce développement dans un écosystème diversifié.

Et aux commentaires de M. le Conseiller GAFNER, je précise que la gestion des sociétés privées est quelque chose que maintenant la Ville d'Yverdon a expérimenté avec la société Y-CAD SA qui, via son Conseil d'administration, les lettres de missions qui sont nommées qui sont données aux administrateurs nommés par la Ville et le professionnalisme de la direction assure une bonne gestion. Je rappelle par ailleurs que ces sociétés anonymes délivrent pour le rapport de gestion de la Municipalité des chapitres qui peuvent faire l'objet de questions de la Commission de gestion ou du Conseil dans son ensemble.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, le besoin de capital pour le développement du solaire est énorme. Nous avons besoin d'un effet de levier. Le plan des investissements de la Ville ne pourrait pas seul atteindre les CHF 17'000'000.- d'investissements dans les centrales solaires ou alors très lentement ou alors d'ici 2050 ou alors dans un tempo qui est complètement hors de rapports avec l'urgence climatique et l'urgence de développer les énergies renouvelables et locales à Yverdon et dans toute la Suisse. Le contrat d'actionnaire est solide et basé sur un format que nous avons déjà expérimenté avec les SIG pour Y-CAD et la Municipalité est déterminée, par sa délégation au conseil d'administration, d'assurer la bonne gestion de cette société. En conclusion, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je vous invite à adopter ce préavis dans son ensemble.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors je suis pour le moins étonné, pour ne pas dire scandalisé, de ce que je viens d'entendre. Évidemment, toutes les analyses que l'on a faites, on les a faites sur les informations qui nous ont été données.

Maintenant, ces informations sont fausses donc plus particulièrement le business plan si ces informations sont fausses et ne correspondent pas ou plus à ce que la Municipalité veut faire, évidemment que notre analyse est fautive et, dans ce cas, le Conseil communal n'est plus en mesure de se prononcer sur ce préavis. Donc, je pense que la Municipalité devrait avoir l'honnêteté de retirer ce préavis et de donner des informations conformes à ce Conseil pour qu'on puisse prendre une décision fondée.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je suis étonné. La Commission des finances a demandé lors du traitement de ce préavis la remise d'un business plan financier qui n'existait pas dans le préavis. Le Service des énergies a réalisé un très gros travail - et on le remercie - pour réaliser dans un délai très court ce business plan et j'entends des chiffres qui sont complètement différents de ce qui nous a été présenté.

Alors soit je demande une suspension de séance et je demande à la Commission des finances de se réunir pour re-préaviser ce préavis ou soit ce préavis est retiré par la Municipalité. Je vous remercie.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

M. le Conseiller JAQUIER, je vous précise qu'en page 15 du business plan qui vous a été transmis, le montant est de CHF 16'900'000.- ce qui fait approximativement CHF 17'000'000.- qui est le chiffre que j'ai articulé, je ne vois pas de différence et je vous confirme que la Municipalité ne souhaite pas retirer ce préavis.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Au nom de la Commission des finances, vu que les chiffres ne sont pas conformes, je demande une suspension de séance pour qu'elle puisse se réunir à nouveau. Je vous remercie.

Vote suspension de séance

Mme la 2^{ème} Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

Nous allons faire voter la suspension de séance. Il faut qu'un cinquième des membres la valide.

La suspension de séance est acceptée par plus de 1/5 des membres.

La séance reprend dans 10 minutes.

Merci pour votre discipline. Nous attendons la Commission des finances et M. le Municipal Benoist GUILLARD.

Demande de report du préavis

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Désolé d'avoir dépassé de 7 minutes, on me le signale, le temps qui m'était imparti, mais les débats ont été constructifs quand même. La Commission des finances a bien entendu les arguments de la Municipalité par rapport à ça, néanmoins elle demande, à son unanimité, le report de ce préavis d'un mois afin que la Municipalité puisse présenter la version complète des business plans financiers. Je vous remercie.

Report du préavis

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

La Municipalité a entendu le message de la Commission des finances et, en application de l'article 87 alinéa 1, elle demande que la proposition soit renvoyée au prochain Conseil.

Mme la 2^{ème} Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

Je remercie d'ores et déjà la commission et la Commission des finances pour leur travail.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Au nom de la Commission des finances, je me permets de remercier la Municipalité de l'avoir

6. PRÉAVIS
N°PR22.01PR

*Composition de la
commission ad hoc*

entendue et d'avoir accepté son désir, merci.

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'600'000.- POUR LE RENOUELEMENT DES RÉSEAUX EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE ET DE CHF 400'000.- POUR LA RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET CANALISATIONS RELATIVES AUX SECTEURS D'INTERVENTION DU SERVICE DES ÉNERGIES POUR L'ANNÉE 2022
RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. BART WIND
RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. SÉBASTIEN NOBS

Nous sommes en présence d'un rapport de majorité et d'un rapport de minorité, ainsi que d'un rapport de la COFI.

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Joëlle DRUEY, Marceline MILLIoud, Ella-Mona CHEVALLEY (lors des 2 séances remplaçant Anita ROKITOWSKA), Fabio CUETO présent à la 1^{ère} séance et remplaçant Roland VILLARD à la 2^{ème} séance), Paul Camille GENTON, Philippe GRUET, Sébastien NOBS. Monsieur Fabio CUETO était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Bart WIND, rapporteur de majorité, donne lecture conclusions du rapport.

Mme la 2^{ème} Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'invite maintenant le rapporteur de minorité, M. le Conseiller Sébastien NOBS, à donner lecture des conclusions de son rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la commission, M. Sébastien NOBS, rapporteur de minorité, donne lecture des éléments suivants :

Je ne vais pas vous lire l'ensemble du rapport néanmoins, il est relativement exhaustif sur les circonstances et le déroulement de cette commission. On va de surprise en surprise, d'ailleurs même en lisant le rapport de la COFI, j'ai noté que « afin d'obtenir les renseignements usuels, la COFI a demandé à la Municipalité, respectivement à son Service des énergies, de lui fournir, avec copie à la commission ad-hoc en charge du traitement du préavis, l'état d'utilisation des crédits cadres encore ouverts pour l'année précédente ». Inutile de vous dire que nous ne l'avons jamais reçu.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la 2^{ème} Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'invite maintenant M. le Conseiller Olivier JAQUIER, président de la Commission des finances, à donner lecture des conclusions de son rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER donne lecture des éléments suivants :

Tout d'abord, je veux juste revenir sur le préambule du rapport de la COFI qui fait effet notamment sur le fait que, lors du traitement des précédents crédits « tuyaux » en 2021, nous avons déjà eu des longs débats par rapport à l'utilisation.

De ce fait, la Commission des finances avait convoqué, avait invité la délégation Municipale avec le Service des énergies, pour avoir une présentation un peu plus complète. Il avait été convenu que ces enveloppes couvrent que des objets du domaine qui sont étroitement liés entre eux, que l'état de situation des crédits précédents soit clairement mentionné, les demandes soient

présentées en fin d'année précédente ou pour le mois en tout début d'année en cours.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la 2^{ème} Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

Discussion sur article 1

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Malheureusement, je crains que la bonne idée des crédits cadres dit crédits « tuyaux » souffrent d'une dérive telle qu'il faille maintenant revoir le système. Nous nous retrouvons avec le devoir d'octroyer un montant pour des investissements sans avoir une idée claire de leur affectation. La COFI a demandé d'avoir au moins une situation sur les préavis des années précédentes afin de savoir à quoi l'argent du contribuable a bien pu servir, c'est-à-dire a posteriori, cela ne lui a pas été accordé. Seules des explications sur les interventions d'urgence ont été fournies, elles représentent environ 20% de la valeur d'un tel préavis.

Dans ce préavis, on se retrouve avec beaucoup de choses dont un dépassement sur les préavis des années précédentes avec la seule explication qu'il s'agit d'une optimisation. On retrouve aussi dans un crédit « tuyaux », je le rappelle, avec un budget de réaménagement de la Rue Cordey et ce sans aucune transparence. C'est la commission ad hoc qui a fait ressortir ce point et ce n'est pas un point mineur puisqu'il s'agit de supprimer toutes les places de parc le long de cette rue pour y faire des pistes cyclables, dans un crédit « tuyaux », et en catimini. Cette rue a des commerces et des habitants qui ont besoin de ces places, c'est une rue très fréquentée, un axe important pour la mobilité individuelle et pour les transports publics. Cela ne semble pas adéquat de faire des pistes cyclables sur cette rue. Il y a des possibilités de faire passer des cyclistes sur des cheminements parallèles au site où ils seront beaucoup plus en sécurité, par exemple sur la promenade Jean-Jacques Rousseau ou sur les abords du Buron en continuité avec la piste cyclable déjà existante. Je serais d'ailleurs ravi que la Municipalité nous donne les résultats de la démarche participative faite, ou que je présume faite, dans ce cadre puisqu'elle est très grande défenderesse de ce genre d'action.

À mon avis, il faut garder ce genre de crédits cadres pour les interventions urgentes, c'est-à-dire pour des travaux non planifiables, les travaux de fouilles, changements de conduites, et remise à l'état initial sans plus. Les projets planifiés devraient faire l'objet de préavis ad hoc et interservices avec mobilité, réaménagement et tout ce qu'on veut bien y mettre. On ne parle que d'environ 5 projets par année pour un montant moyen de CHF 700'000.- cela semble donc tout à fait faisable.

Aujourd'hui, je ne peux plus faire sérieusement mon job de membre de la COFI et de ce Conseil et de m'assurer que l'argent public est bien utilisé. Afin de ne pas ralentir les services et pour cette année, il nous faut au minimum amender ce préavis en sortant le réaménagement des rues afin que la Municipalité présente un préavis ad hoc en bonne et due forme. Je propose donc de supprimer les articles 4, 5 et 6 de ce préavis.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'ai une question au rapporteur de majorité concernant le second vœu sur l'obligation de la mise à niveau sur les terrains privés.

J'aurai besoin d'un éclaircissement s'il s'agit bien d'une demande de la part de la commission, de la majorité de la commission, de permettre finalement à la Ville d'Yverdon d'obliger les propriétaires privés à financer cette mise à niveau. Parce que si tel est le cas, le groupe UDC ne pourrait dès lors pas se rallier un tel vœu de la commission qui forcerait un propriétaire, finalement, à devoir dépenser une somme d'argent généralement très importante.

Elle demande donc à la commission, dès lors, de retirer son vœu, mais j'attends volontiers les

éclaircissements de la part du rapporteur de majorité. Je vous remercie.

M. le Conseiller Bart WIND :

Je réponds volontiers à la question puisqu'on en a débattu en commission. Donc, je précise bien qu'il s'agit d'un vœu, on s'est simplement posé la question. Puisqu'un chantier est ouvert dans le bord de la rue, s'il y a des vieilles conduites qui sont entre la rue et les propriétés privées, est-ce qu'il ne serait pas opportun de profiter de ces travaux pour mettre à jour l'ensemble des conduites par exemple comme c'est une conduite d'eau, séparatif des eaux usées par exemple, etc. C'est une suggestion qu'on fait à la Municipalité, on ne peut pas aller plus loin, après ce qu'on en fait ce n'est pas de notre ressort, c'est simplement une idée, une suggestion de réflexion, merci.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je souhaitais peut-être fournir la réponse de la Municipalité à ce deuxième vœu afin de clarifier votre débat sur ce point. Le SEY et la Ville n'ont pas de base légale permettant d'imposer aux propriétaires de changer leurs infrastructures privées, sauf dans des cas avérés ou la sécurité des personnes n'est plus garantie. Il ne nous est donc pas possible, légalement, d'accéder au vœu, s'il est maintenu, de la commission et de sa majorité.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Merci. Je remercie également M. le rapporteur de majorité pour ses précisions et maintient bien sûr, suite aussi aux propos de M. le Municipal GUILLARD, de retirer ce second vœu qui, en plus, ne laisse aucune opportunité d'ouverture puisqu'il dit bien « obliger cette mise à niveau ».

J'aimerais également profiter du temps de parole qui m'est accordé pour revenir aussi sur un point qui a été relevé par mon préopinant concernant la Rue Cordey. La Rue Cordey qui possède actuellement une dizaine de places de parc qui permettent d'accéder rapidement aux petits commerces se situant le long de cette rue, aucune étude n'est présentée dans le préavis permettant de trouver une solution de parcage adéquate et à une distance correcte pouvant assurer l'accessibilité à ces commerces qui contribuent à la vie économique de notre Ville.

D'après d'ailleurs une étude menée par un commerçant de la Rue de la Plaine, lorsque le parcage n'est pas possible, les clients se redirigent vers d'autres commerces quitte à sortir du centre-ville où le parcage est plus simple. Nous ne voulons pas porter un coup aux commerçants supplémentaire de cette rue en supprimant un accès vital. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Paul-Camille GENTON :

Il se trouve que c'est par hasard que j'étais aux deux commissions, donc effectivement au travers de la commission je pense que le rapport de la majorité, si vous l'avez voilà consulté, il était assez fourni.

Effectivement, la Municipalité d'ailleurs nous l'a dit, à refaire il y aurait peut-être quelques petites améliorations qui auraient pu être faites dans l'établissement du préavis. Néanmoins, je rappelle que quasi la totalité de la commission soutenait ce préavis, en particulier parce que de un il y a une réalité qu'on doit refaire les conduites et puis que c'est un endroit où il a fallu intervenir en urgence à de multiples reprises et puis qu'à un moment donné il faut juste choisir une solution pérenne et qu'on ne peut pas, nous, tergiverser, ad aeternam, au Conseil communal sur des questions, je dirai, finalement de forme. À la fin, on est là pour quand même laisser les services travailler, les services ont besoin de cet argent pour pouvoir rénover, voilà, on n'est pas là non plus pour... parce que c'est des questions procédurales de toujours s'opposer.

La deuxième chose c'était qu'effectivement par rapport au préavis, par rapport à la surface, le rapport de majorité l'a très très bien mis dans son rapport, il y avait ce questionnement de ce crédit

pour la surface. Donc la même chose, la Municipalité nous a aussi bien expliqué que c'est une question de coordination inter services tant qu'ils étaient un peu pris de court, il fallait donc en fait refaire ces conduites et en parallèle on ne va pas reconstruire à l'identique une rue qui n'était plus légale. Le Service de la mobilité nous l'a bien dit donc cette rue n'est pas légale aux vues des cadres réglementaires actuels donc on ne pouvait pas le refaire à l'identique et ce n'est pas souhaitable. Donc, à demander ce crédit supplémentaire pour pouvoir faire les études finalement nécessaires, à définir un plan de surface et de toute façon ce Conseil communal, où là on est toutes et tous actuellement présents, on va devoir revoter sur l'affectation de surface donc on peut faire deux fois le débat si on le souhaite, mais enfin de toute façon on va devoir voter sur cette affectation de surface à laquelle vous pourrez toutes et tous vous opposer en fonction du projet final.

C'était finalement, ce qui nous a été présenté, c'était une idée, une première... un premier développement mais qui n'est pas l'affectation finale et puis dans ce contexte je vous propose toutes et tous de pas faire de la microgestion et puis de valider ça pour permettre à la Municipalité d'aller de l'avant, de réparer ces conduites qui ont besoin d'être faites avant d'utiliser énormément de crédit cadre d'urgence pour faire ces réparations et puis qu'on débattera par rapport aux surfaces, aux places de parc, etc le moment venu. Débat qui est légitime, qui a lieu d'être et puis que nous aurons à ce moment-là. Voilà, merci beaucoup.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Je pense que ce que je voulais dire a largement été décrit par mon collègue GENTON. Donc, effectivement, le cœur de ce préavis ça reste quand même un renouvellement des conduites pour pouvoir atteindre un taux de renouvellement suffisant pour assurer des infrastructures pérennes, donc il ne faut pas oublier cet aspect-là. Donc, le cœur du préavis, à mon avis, n'est pas vraiment un sujet à débat.

Sur la forme, effectivement, c'est vrai qu'on aurait pu, on aurait souhaité, effectivement, avoir plus de détails, dans le cadre du préavis, quant à l'aménagement de surfaces sur la Rue Cordey, sur la Rue du Mujon, ces éléments ont été apportés à la commission qui les a ensuite relatés dans son rapport, donc le Conseil communal, ce soir, est suffisamment informé pour prendre position sur ce sujet-là.

Et on peut d'ailleurs saluer les synergies qui ont été cherchées par la Municipalité, c'est quelque chose qui était demandé de longue date par le Conseil, de chercher des synergies quand il y a des travaux entre les différents services, donc on peut saluer cet élément-là et comme ça a également été relevé dans le rapport de majorité, il y aura un deuxième préavis spécifique pour l'aménagement de la Rue Cordey et là on pourra se prononcer sur les aménagements proposés uniquement sur cet objet-là.

Donc laissons la Municipalité avancer sur son travail et soutenons ce préavis. Merci.

M. le Conseiller Anthony REYMOND :

J'ai entendu à plusieurs reprises, le préavis crédit « tuyaux » ça fait... j'ai eu l'occasion de participer plusieurs fois à ce préavis, mais ce n'est pas qu'un préavis « tuyaux » et je trouve que ça c'est vulgaire pour les collègues qui sont dans les tranchées. Bon, ça c'était le point personnel, je ne pense pas que beaucoup connaissent vraiment la dureté de ce travail.

Plutôt le point pragmatique, si j'ose dire, on dit que 20% de ce fameux montant est alloué au fameux rebelette, donc rebelette c'est juste de boucher le trou finalement, je trouve finalement heureusement que c'est que 20% parce que si on avait le 100% du crédit qui était alloué juste à reboucher les trous et bien la Ville pisserait encore plus de partout.

Nous devons vraiment, je pense, nous concentrer sur donner une marge. En fait, j'ai parfaitement confiance aux services et peu importe son Municipal, qu'il soit de gauche ou de droite, je parle du

service. J'ai parfaitement confiance aux services pour qu'ils aient la capacité à aller plus loin que reboucher ces trous et ces opportunités doivent être absolument saisies. Nous devons peut-être mettre de côté la microgestion afin d'avoir une synergie complète.

Et bon, c'est peut-être personnel encore une fois, mais quand j'étais gamin, je voyais souvent la Ville se faire ouvrir à des endroits où ils avaient refermé il y avait deux semaines et on entendait tout le temps des gens « oh purée, ils rouvrent où on a fait des travaux il y a deux semaines » et je pense que là, sur ce type de crédit, nous pouvons vraiment avoir un réel impact sur nos vies.

Donc, pour moi, je serais d'avis de laisser comme ça. Après, je peux comprendre c'est plus politique que pragmatique d'un côté. Je vous remercie.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je me rallie évidemment à ce qui a été dit précédemment par mes collègues GENTON et SEGHROUCHNI sur effectivement les étapes qu'il reste à accomplir pour la Rue Cordey, des étapes qui permettront d'avoir tous les renseignements nécessaires quant à ces futurs aménagements, tout comme d'ailleurs de pouvoir impliquer la population, comme elle le doit, dans le cadre de ce réaménagement de cette rue, donc voilà. Je ne me répète pas pour dire qu'évidemment le groupe socialiste se rallie à ces propos qui ont été tenus il y a quelques instants.

Moi, je voudrais juste dire, enfin vous adressez un cri du cœur d'un habitant du quartier des Cygnes. En biffant les articles 4, 5 et 6, vous sacrifiez la rénovation de la Rue du Mujon. La Rue du Mujon, si vous y êtes déjà allés récemment, vous voyez à quel point elle est défoncée. C'est une rue sur laquelle passe le 605, à côté desquelles passent des enfants qui se rendent à l'école des Prés-du-Lac. Elle est directement concernée par les articles 4, 5 et 6. Il est urgent, pour la sécurité des enfants de ce quartier, tout comme les usagers de cette route, de refaire le plus vite possible cette route et pour cette raison aussi, en plus de toutes celles qui ont été dites précédemment, je vous invite à refuser cet amendement qui retarde des travaux vraiment nécessaires à la Rue du Mujon et puis les aménagements nécessaires aussi, peut-être un tout petit peu moins urgents, mais qui viendront aussi à la Rue Cordey. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je trouve que dans ce préavis, enfin j'espère que c'est une sorte de précédent, ou alors qu'on ne l'avait pas vu les autres fois, c'est quelque chose d'assez grave parce qu'on cherche à nous dissimuler les suppressions de places de parc sous prétexte de crédits « tuyaux » et ce genre de choses... Évidemment, tout le monde ensuite soutient dans telle ou telle commission puisqu'évidemment tout le monde est d'accord de changer les tuyaux, sauf qu'il y a un problème un peu d'unité de matière là. Il y a un problème si on commence à mettre le réaménagement des surfaces et les suppressions de places de parc qui ont un impact énorme sur le commerce, à les cacher dans d'autres préavis, c'est quelque chose de malhonnête vis-à-vis des yverdonnois, c'est quelque chose de malhonnête vis-à-vis des commerçants et puis c'est un moyen de pression qui ne devrait pas se faire dans un système démocratique, ce genre de manœuvre n'est pas honnête.

Je pense que, moi je refuserai ce préavis pour cette raison, malgré qu'effectivement il y a des urgences sur les tuyaux ou d'autres choses, je pense qu'il faudrait revoir les choses différemment, je pense que la majorité actuelle en plus a fait campagne en disant qu'ils voulaient étudier plus en détail les projets, faire plus de discussions avec les gens concernés, faire plus de dialogue et on est dans l'exemple d'extrême inverse... l'extrême inverse. Puisqu'où est le dialogue avec les commerçants ? Où est le dialogue avec les gens concernés du quartier ? Si en plus on va cacher dans un crédit tuyaux le fait qu'on va supprimer toutes les places de parc de la Rue Cordey. Non ! C'est l'union soviétique.

Donc, de ce point de vue-là, je vous invite à refuser. J'espère que ça ne se reproduira plus parce que ça fait quand même deux préavis de suite qui ont quand même un certain nombre de

problèmes. Merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors deux petites choses. Déjà, il ne faut pas confondre les interventions d'urgence des interventions planifiées. La Rue Cordey n'est pas du tout une intervention d'urgence. Elle est et faisait partie du préavis de 2019 donc il y a trois ans. Ça fait donc en tout cas trois ans que les services travaillent là-dessus. Donc, à mon avis, pas de crédits d'urgence, enfin pas de critères d'urgence pardon.

Et puis, on nous demande maintenant un dépassement ou un crédit supplémentaire de CHF 400'000.- pour refaire le réaménagement. Donc ici, ne pas confondre urgence et précipitation si je peux me le permettre ainsi, mais faisons les choses justes et surtout en toute transparence.

Il faut quand même que ce Conseil sache sur quoi on vote quand même, ce n'est pas admissible que des montants soient ici des transformations de nos aménagements, soient ici plus ou moins volontairement camouflés dans ces préavis.

Une autre chose aussi que... oui, je crois que c'est un peu ce que je voulais dire juste encore peut-être une demande de clarifications. M. le Conseiller GENTON a mentionné qu'on allait devoir revoter sur le réaménagement de cette rue. Là, je ne comprends pas très bien parce que si je lis bien les articles 4 et suivants, on va voter quand même le budget maintenant de ce réaménagement de cette rue. Alors en quoi est-ce qu'on devrait encore une fois voter ultérieurement ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je vais commencer par répondre au vœu 3 de la commission ad hoc et au vœu 2 de la COFI qui reprend certains éléments que vous avez évoqué ce soir. Les motifs qui ont amené la Municipalité à inclure les projets de réaménagement de surface des rues du Mujon et de la Rue Cordey dans ce préavis portent sur une demande de crédit cadre du renouvellement des réseaux souterrains et ont été bien expliqués dans le rapport de majorité nous vous remercions pour sa rédaction.

En résumé, il s'agit de proposer à notre Conseil donc de débloquer rapidement les travaux qui sont effectivement d'urgence, M. le Municipal, mon collègue, l'expliquera plus tard et puis qui date de 2019. Effectivement, ça fait depuis 2019 que nous aurions dû faire ce travail. Ce travail de souterrain, mais aussi ce travail de surface. Le crédit cadre du Service des énergies s'accompagne d'une demande de crédit pour les travaux de surface de la Rue du Mujon et de la Rue Cordey. Cette demande de crédits permet d'optimiser les coûts des travaux, les coûts des études, d'assurer la coordination des procédures, de garantir aussi un projet conforme aux normes en vigueur, mais aussi aux enjeux environnementaux et de mobilité multimodale.

La délégation Municipale a transmis toutes les informations qu'elle avait en sa possession pour la commission, notamment pour la deuxième commission, auxquelles le Service des travaux et de la mobilité ont été invités. Tous les documents relatifs au projet Mujon et Cordey donc plan de situation et coupe type que nous avons en notre possession ont été présentés et afin d'expliquer les différentes caractéristiques des deux projets de surface.

Pour rassurer le Conseil communal sur les éléments qui sont demandés, notamment ces CHF 400'000.- de surface, donc pour le premier on a CHF 300'000.- qui sont demandés pour le projet de réaménagement de la Rue Corday. La Rue Cordey, sachez que c'est un réseau sur le réseau routier cantonal, effectivement une artère importante pour le trafic motorisé. L'idée c'est de maintenir du 50km/h avec des voies de circulation qui sont fluides. Nous avons, grâce à ce projet, ressorti aussi la nécessité d'optimiser au mieux le carrefour des Quatre-Marronniers qui pose un problème notamment pour les automobilistes, pour les transports publics, mais aussi pour la sécurité des cyclistes. Il y a quelques années un mort d'ailleurs avait été recensé sur le giratoire des Quatre-Marronniers, donc c'est un secteur, une verrue, de la Ville d'Yverdon en termes de

mobilité.

Ce projet que nous souhaitons intégrer rapidement, parce qu'effectivement c'est une urgence aussi du point de vue de la mobilité, prévoit la création de deux pistes cyclables qui sont en fait représentées dans le plan directeur de la mobilité douce, un itinéraire direct pour les pendulaires entre la gare, le lac et la Plaine. Nous souhaitons aussi intégrer, grâce aux gabarits qui nous reste, un aménagement paysager. Certes, ce n'est pas non plus une plus-value remarquable comme sur d'autres axes routiers, mais par contre on fait l'effort d'aménager quelques arbres le long de cet axe pour essayer de réduire aussi l'îlot de chaleur urbain, un nouvel éclairage public sera également installé.

Pour la Rue Cordey, il y a un préavis qui sera proposé au Conseil communal en début d'année 2023, selon la loi sur les routes, c'est un préavis d'une procédure de légalisation comme pour tout projet routier. Il est prévu que le Conseil communal puisse se prononcer, il est prévu aussi qu'en amont une mise à l'enquête se fasse pour que toutes les oppositions puissent être reçues, traitées et en amont aussi une consultation publique est prévue. On a l'examen préalable qui doit être fait par le Canton d'ici juin, ça dure environ trois mois et pendant cette période-là nous avons l'intention de faire une consultation publique des différents commerçants et riverains de cette artère.

Pour les CHF 100'000.- qui concernent la réalisation de la surface du Mujon, le projet a été mis à l'enquête CAMAC en février/mars de cette année. Aucune opposition n'a été recensée, donc on peut dire que le projet a été bien accepté par la population et est nécessaire du point de vue de la sécurité des écoliers comme vous l'avez rappelé M. le Conseiller communal M. WICKI. Nous avons prévu de créer un trottoir, des îlots pour sécuriser les écoliers, il y aura un nouveau revêtement, une nouvelle plantation puisqu'effectivement avec les interventions souterraines les racines seront endommagées, mais le rapport de majorité l'explique très bien, je ne vais pas m'étaler sur ce projet.

Votre vote sur ces articles-là permettra en fait à la Municipalité de réaliser efficacement le réaménagement de la Rue du Mujon et la Rue Cordey. À noter que ces éléments-là ont été transmis et présentés par les services concernés.

La démarche n'est peut-être pas aussi propre que celle que nous aurions souhaité, effectivement. Elle est liée à un contexte de changements de Municipalité. Une volonté forte de se coordonner entre plusieurs services. La Municipalité a saisi aujourd'hui cette opportunité en plein vol, si j'ose dire, mais en aucun cas elle est liée à une volonté de cacher quoi que ce soit à son Conseil ou même de ne pas respecter les procédures d'autorisation en vigueur. Globalement, la Municipalité prend acte des vœux de la commission et sera très vigilante à l'avenir à ce que l'intégration de ces projets de réaménagement de surface soient inscrits au préavis, transmis, présentés.

Et puis, j'aimerais revenir sur un des aspects qui a été aussi posé notamment l'étude de stationnement sur la Rue Cordey. Une étude de 2019 montrait par un bureau externe que seulement trois places de parc pouvaient être maintenues - et seulement des places de livraison - le long de cet axe en regard des distances de visibilité. Donc, selon les normes en vigueur, en regard de cette question de sécurité, aucune place de parc ne pouvait être maintenue sur la Rue Cordey. C'est une volonté de la Municipalité qui est certes plutôt différente de celle de l'ancienne Municipalité, mais qui est nécessaire d'un point de vue sécuritaire. Sachez que la Municipalité a aussi à cœur d'intégrer les commerçants dans ses projets, de trouver des solutions aussi de zones de livraison à proximité de la Rue Cordey pour qu'aucun acteur ne soit préterité. Je vous remercie.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je m'attendais à m'exprimer avant la Municipale, mais c'est très bien, du coup je vais pouvoir dire que j'ai à peu près toutes les réponses aux questions que j'aurais pu me poser. Je voulais juste signaler quelques éléments.

Le premier point c'est que la question des crédits cadres est une demande qui émane de notre Conseil qui date certes d'il y a de nombreuses années maintenant, probablement qu'un certain nombre d'entre vous n'était pas encore membres de ce Conseil, mais c'est vrai qu'on avait

l'habitude de faire tout un ensemble de petits préavis, on se réunissait pour des petits montants ici et là, et puis on avait demandé à la Municipalité en fin de compte de trouver une solution pour finalement se réunir moins souvent et puis traiter de crédits globaux et puis c'est dans ce cadre-là, en fait j'imagine, que le SEY nous a proposé ce préavis ce qui est tout à fait conforme à nos demandes donc voilà.

La deuxième chose que je souhaitais dire c'est que les vœux ont toujours été des vœux. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on demanderait à ce qu'une commission retire un vœu ou alors à ce que le Conseil refuse un préavis simplement parce qu'il y a un vœu qui ne lui convient pas, ça reste un vœu donc jusque-là, en tout cas historiquement, on n'avait jamais refusé un préavis parce qu'il y avait des vœux qui ne nous convenaient pas puisque de toute façon les vœux n'engagent que ceux qui les font finalement.

Et puis ce que je souhaite encore dire pour terminer, c'est peut-être un cri du cœur à M. RAMCHURN, l'humour de répétition c'est sympa, mais les gags les plus courts sont finalement les meilleurs voilà.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je souhaitais confirmer ce qu'a dit ma collègue Brenda TUOSTO concernant l'urgence de l'intervention sur la Rue Cordey, même si elle n'est pas inscrite à un montant d'urgence. Les conduites souterraines d'eau de la rue Cordey sont en très mauvais état, il y a eu plusieurs interventions et nous sommes presque au point où on devrait commencer à ouvrir la rue de manière préopinée pour démarrer les travaux.

Donc, le critère de l'urgence pour un projet qui est ouvert depuis 2019 doit être qualifié par rapport à l'ancienneté et c'est la raison pour laquelle nous avons inclus dans le préavis les aménagements de surface.

Je répondrai au vœu un de la Commission des finances et de la commission ad-hoc si vous adoptez ce préavis.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je remercie Mme la Municipale pour ses explications que j'ai trouvé très éclairantes, c'est dommage que ça n'ait pas été déjà inclus dans le préavis.

En conséquence, enfin d'après ce que j'ai cru comprendre aussi, c'est que ces CHF 400'000.-, une partie, est mûre, je dirais, c'est la Rue du Mujon, où un certain Conseiller a aussi demandé que ça se fasse de manière urgente, une mise à l'enquête a été faite, on est prêt pour le faire et ce serait effectivement bloquant de supprimer ce budget-là.

Donc, je souhaite retirer l'amendement que j'avais proposé avant, mais en proposer un autre, un deuxième, c'est de modifier l'article 6 en modifiant le montant. Et, en lieu et place des CHF 400'000.-, d'en mettre CHF 100'000.- ce qui nous permettrait de faire cette Rue des Mûrons, Mujon pardon excusez-moi je confonds avec les Burons, j'ai toujours un petit peu de peine entre les deux, et donc d'enlever CHF 300'000.- sur cet article. Et ces CHF 300'000.-, on aura tout loisir d'en reparler d'après ce que j'ai cru comprendre. Donc, la procédure ici n'est pas encore assez avancée, on devrait en reparler et revoter en 2023 sur ce sujet. Je pense qu'il sera bien assez tôt de parler d'une dépense de réaménagement à ce moment donc je propose, je le répète, ici un amendement de diminuer de CHF 400'000.- à CHF 100'000.- l'article 6, le montant de l'article 6.

J'aurais aussi voulu dire que ça nous permettrait aussi, ce délai supplémentaire, de réfléchir aux impacts des différentes constructions qui vont se faire le long de la Rue Cordey dont principalement les constructions qui auront lieu en lieu et place du moulin et je crois qu'il y a encore d'autres bâtiments qui pourraient être profondément transformés dans cette rue, je pense qu'il est urgent

*Proposition
d'amendement*

d'attendre un tout petit peu, de voir ce qui va se passer, merci.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'ai bien entendu les explications de Mme la Municipale TUOSTO que je remercie également. Il reste cependant une question essentielle à laquelle la Municipalité n'a pas répondu et je la reformule volontiers. Quelle solution la Municipalité propose-t-elle finalement aux commerçants de la Rue Cordey pour garantir un accès facilité à leur commerce ? Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Juste peut-être, j'ai l'impression que ce Conseil s'égaré. Nous sommes en train de parler des amendements à l'article 6 alors que l'article en vote actuellement est l'article 1. Alors peut être qu'on pourrait voter tous les articles 1 à 5 et puis après on discutera d'amendement à l'article 6 qui nous permettra d'avancer un tout petit peu. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

J'interviens volontiers quand on traitera de l'article 6.

Vote

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 1 est accepté par 69 oui, 4 non et 5 abstentions.

Discussion sur article 2

J'ouvre maintenant la discussion sur l'article 2.

M. le Conseiller Anthony REYMOND :

Excusez-moi, on a un petit souci au niveau des appareils de vote derrière. Est-ce que la technique pourrait arriver parce qu'on n'a pas pu voter, ou je n'ai pas pu voter, mais ce n'est pas très grave. Alors on n'a pas pu voter.

Vote

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 2 est accepté par 70 oui, 1 non et 7 abstentions.

Discussion sur article 3

J'ouvre maintenant la discussion sur l'article 3.

Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 3 est accepté par 71 oui, 2 non et 6 abstentions.

Discussion sur article 4

J'ouvre maintenant la discussion sur l'article 4.

Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 4 est accepté à une évidente majorité, quelques avis-contraires et quelques abstentions.

Proposition
d'amendement

J'ouvre maintenant la discussion sur l'article 5.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Pour les raisons que j'ai expliquées avant, je souhaite proposer un amendement à cet article en remplaçant les CHF 400'000.- par CHF 100'000.-.

Discussions
s/amendement

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement à l'article 5 que vous voyez affiché à l'écran.

Proposition Un crédit d'investissement de **CHF 100'000.-** ~~CHF 400'000.-~~ lui est accordé à
d'amendement cet effet.
Article 5 :

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Si j'ai bien compris les explications de Mme TUOSTO, par la suite on devra voter un préavis sans crédit par rapport à la Rue Cordey ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Oui c'est ça.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

J'ai l'impression qu'en fait cet amendement c'est plus une opposition de principe dans le sens où, qu'on accepte ou qu'on n'accepte pas ces CHF 400'000.-, on devra se reprononcer de toute façon une deuxième fois.

Donc si la deuxième fois on refuse le préavis, de lever les oppositions, les CHF 400'000.- ne pourront pas être utilisés donc j'ai l'impression que cette proposition d'amendement c'est surtout pour s'opposer symboliquement à la proposition de la Municipalité, mais dans les faits ça ne change rien si on le refuse ou si on le laisse donc autant le laisser et puis prendre position lors du deuxième préavis avec la levée des oppositions.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je remercie tout d'abord M. ROQUIER d'avoir entendu le cri du cœur du quartier des Cygnes, avec son nouvel amendement.

J'aimerais aussi quand même rappeler que parallèlement la Municipalité vient quand même de nous rassurer sur tout ce qui était... toutes les questions soulevées lors de notre première partie de discussion sur l'article 1. Elle nous a rassuré sur le fait que notre Conseil aura encore l'occasion de se prononcer sur ce projet dans le cadre d'un crédit, pardon, d'un préavis de légalisation prévu non pas d'un crédit mais d'un préavis de légalisation prévu effectivement par la loi fédérale. Qu'on aura aussi, enfin que les habitants, les commerçants de la Rue Cordey auront aussi l'occasion de se prononcer sur ce projet dans le cadre notamment du dépôt du projet comme ça a été fait pour la Rue du Mujon et par une démarche participative qui a été invoquée par la Municipalité et donc que, finalement, les places de parc, enfin la suppression des places de parc, n'avait été décidée que pour des raisons strictes de sécurité routière et pas par idéologie ce qui évidemment est de nature à rassurer ce Conseil.

Et donc ayant entendu ces trois éléments sur la Rue Cordey, moi, je suis quand même très sensible au fait qu'on peut aller de l'avant de manière cohérente avec les travaux en sous-sol et en surface, si évidemment ils ont du bon sens, du point de vue de la réalisation de ces travaux et si on peut permettre aux services communaux de travailler en bonne intelligence plutôt qu'effectivement de se retrouver dans des situations où ils doivent travailler en accordéon.

Je pense que tout le monde a à y gagner c'est pour ça, encore une fois, que je vous recommande d'accepter ce préavis tel quel et de refuser l'amendement proposé. Je vous remercie.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Je crois qu'il y a quelques années que je fais partie du Conseil, il y a quelques autres personnes qui sont plus vieilles que moi dans ce Conseil, pas en âge mais en fonction et en âge peut-être, mais je dirais que je crois qu'il n'y a personne qui a déjà vu un préavis de réfection de chaussée sans crédit.

Donc, on est ouvert à la nouveauté, mais je ne pense pas que ce n'est pas tout à fait ce qu'on doit faire et je vous invite à accepter l'amendement de Laurent ROQUIER.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors effectivement, juste pour en rajouter une petite couche, c'est quand même assez particulier de voter un crédit sans objet et de devoir voter dans neuf mois un objet sans crédit. Donc je vous propose d'aligner les deux et de faire ça l'année prochaine. Merci.

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

Je suis surpris d'apprendre que M. WICKI parle au nom de ce Conseil, il a dit plusieurs fois qu'il était content que la Municipalité rassure ce Conseil. M. WICKI est un Conseiller communal comme nous tous, il représente donc uniquement ce qu'il dit.

Moi personnellement, je ne suis pas rassuré par ce qui a été dit précédemment. Merci.

M. le Conseiller François ARMADA :

C'est effectivement une des premières fois qu'on vote un crédit avant le projet. Sans compter que, au vu de ce qu'on a entendu, le projet va être discuté avec les utilisateurs, il peut y avoir des modifications, il va forcément évoluer, donc quelles garanties on a aujourd'hui que le montant qui a été voté correspondra bien à ce qui devra être réalisé en fonction de toute l'évolution du projet.

Et, dans ce cas-là, pourquoi voter le crédit aujourd'hui alors que le projet n'est pas ficelé ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je pense qu'il vaut la peine de discuter les choses séparément parce qu'en ce qui concerne l'utilisation et le bon endroit où faire passer la mobilité douce, on sait très bien que c'est un sujet en soi, je le vois, moi, en tant que cycliste parfois pendant l'été, je me vois mal passer, vouloir vraiment passer, c'est une forme de masochisme, de vouloir absolument passer par cette rue-là alors qu'on peut passer par l'Avenue Jean-Jacques Rousseau ou, de l'autre côté, sur des unités de mobilité douce qui sont bien plus sûres et il y a beaucoup d'options sur lesquelles tout le monde était d'ailleurs d'accord qui permettent de séparer le plus possible les cyclistes des automobiles.

Alors, si on utilise les cyclistes comme des espèces d'otages pour pouvoir amener à la suppression de places de parc, parce que c'est ça le réel objectif, ok, là je comprends la logique, mais je ne crois pas que ce soit une bonne logique pour les cyclistes de vouloir absolument les faire passer

à l'Avenue Cordey. Effectivement, il y a eu des accidents à cet endroit-là, je m'en souviens aussi d'un quand j'étais adolescent, un terrible accident mortel, qui s'était passé à cet endroit-là. Je pense qu'il y a des choses plus intelligentes qu'on peut faire sur la politique de mobilité douce que de vouloir les mettre sur les plus gros axes absolument et je pense que l'objectif, en réalité, est autre.

Et, on sait très bien, et je vais peut-être dire à beaucoup de gens quelque chose qu'ils ne savent pas, mais qui est un demi secret, c'est que les cabinets d'études sur les solutions de mobilité, on choisit tel ou tel cabinet selon la conclusion qu'on veut. Certains sont tout à fait connus pour avoir toujours des conclusions extrêmement hostiles à l'automobile et d'autre inversement, et ça c'est un secret de polichinelle, donc c'est plus des outils politiques au final que de véritables études. Donc, je soutiens cet amendement. Merci.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :

Alors on est perdu dans les questions de logique et, en fait, quoi qu'on fasse maintenant j'ai l'impression qu'on est un peu... de toute façon on va décider quelque chose d'illogique. J'entends l'argument de la travée qui est sur ma gauche et je pense que c'est un argument qui est tout à fait pertinent de dire qu'il y a un problème.

De savoir de ce qu'on vote, le dessus et le dessous, on vote un crédit qui comprend le dessus, le dessous, mais en même temps on n'a pas encore le projet concernant le dessus et je comprends parfaitement cet argument qui me semble tout à fait pertinent.

Par contre, du coup, je ne comprends pas pourquoi dans ce cas-là, la partie qui atteint ma gauche n'est pas venue en proposant un amendement au précédent article qui disait qu'on entreprend une réfection de la chaussée et des canalisations et n'a pas proposé d'enlever la chaussée ce qui permettrait effectivement du coup d'enlever maintenant l'argent qui est prévu pour la suite.

Enfin, il y a quelque chose que je ne comprends pas dans cette logique et du moment où on n'a pas amendé cet article, personnellement, je suis favorable au maintien des CHF 400'000.- tels que proposés dans le préavis pour que l'argent soit disponible pour l'ensemble des démarches entreprises et j'invite la Municipalité à l'avenir d'être peut-être plus claire dans ces aspects-là, dans les préavis qui seront présentés. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous nous égarons quelque peu il me semble. Nous sommes en train de discuter d'un crédit cadre, c'est une autorisation de dépenser, on donne juste un montant, une enveloppe globale, et puis après effectivement il y aura un projet et, dans le cadre de ce projet, il y aura des discussions, il y aura des évolutions donc c'est juste un montant à dépenser, rien d'autre, mais le projet n'est effectivement pas encore posé.

Après, sur l'élément de l'innovation, oui on peut le faire. Il n'y a rien qui empêche légalement d'avoir un préavis sans montant, oui c'est innovant, certes peut-être, mais c'est légal. Donc, je ne vois pas où est le problème pour la suite et la suite on en discutera plus tard. Aujourd'hui, ce qu'il est important c'est de se dire on ne va pas traiter le dessous sans s'occuper du dessus et c'est là-dessus qu'on doit être cohérent et donc pour être cohérent on vote le tout maintenant.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Juste pour revenir sur un petit point. En 2018, le préavis 18.16 demandait à l'article 1 « Le projet est adopté en application de la loi sur les routes, la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement provisoires sur l'Avenue Kiener » et l'article 2 « La décision d'approbation préalable du département des infrastructures et des ressources humaines est réservée ».

Il s'agissait aussi d'un projet d'aménagement de mobilité douce pour l'Avenue Kiener et donc un préavis de type légalisation. C'est aussi dans ce sens que le préavis Rue Cordey pourrait

potentiellement être soumis au Conseil communal. De dire la demande de levée des oppositions et d'approbation vis-à-vis des autorités cantonales. Je vous remercie.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors, je voulais expliquer quand même à Mme EHRWEIN le déroulement de ce qui s'est passé. Ma première idée était effectivement de demander la suppression de l'article 4, mais suite à l'intervention du Conseiller WICKI, et je remercie d'ailleurs Mme EHRWEIN, ça me donnera l'occasion de prononcer juste cette fois le nom de cette rue, on n'a pas supprimé l'article 4 et on modifie le montant de l'article 5 afin de pouvoir faire les travaux sur la Rue du Mujon. Merci.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Simplement pour dire à Mme EHRWEIN, quand on change une conduite de toute façon on doit reboucher la route donc on est obligé de refaire une partie de la route, mais pas l'entier de la route, c'est pour ça que dans l'article qu'on vient de voter les routes sont mentionnées.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Ce que je voulais dire a déjà été dit et je voulais répondre à Mme EHRWEIN, ça a été fait, et je n'ai rien d'autre à rajouter.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOD :

Comme M. Jean-David CHAPUIS, la réponse a été donnée, je retire ma question.

Vote s/amendement

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est refusée par 42 non, 38 oui et 1 abstention.

Discussion sur article 5

J'ouvre la discussion sur l'article 5.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 5 est accepté par 43 oui, 36 non et 2 abstentions.

Discussion sur article 6

J'ouvre la discussion sur l'article 6.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 6 est accepté par 43 oui, 33 non et 4 abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le rapport de minorité relève un point qui me paraît essentiel dans la mise en œuvre de ce préavis

sur la Rue Cordey. Il est signalé que celle-ci ne sera pas unidirectionnelle, mais en cul-de-sac durant les travaux qui dureront tout de même une année, ce qui fera reporter le trafic bien entendu dans le reste de la Ville.

Est-ce que la Municipalité a-t-elle des informations complémentaires à propos de ce point-là à fournir à ce Conseil ? Je vous remercie.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Alors oui le préavis aurait pu être mieux effectué, ça a été dit et redit maintes fois en commission. Ensuite, cette Municipalité a répondu et en commission et durant ce Conseil, en tout cas à ces inquiétudes-là, et promet, et j'en suis sûre après ces longs débats qui ont finalement tourné en rond, elle ne refera plus cette erreur à l'avenir.

Ensuite, je tiens aussi à dire que la commission a fait un énorme travail. Nous nous sommes rencontrés à deux reprises avec une délégation interservices où nous avons eu exactement les mêmes débats que nous avons eus durant ce Conseil, avec les mêmes inquiétudes, avec les mêmes débats autour des possibles mêmes modifications d'articles et la Municipalité a répondu à toutes ces questions-là et on a réussi à sortir un rapport de majorité qui contient toutes ces réponses, grâce au travail des commissaires et grâce au président de la commission. D'ailleurs, la majorité des réponses auxquelles la Municipale TUOSTO a répondu ce soir sont présentes dans le rapport de commission.

Donc, je tiens à saluer ce travail qui est fait en commission et qui est normalement censé nous épargner ce genre de débats qui tournent en rond et qui nous font prendre énormément de retard sur l'ordre du jour. Donc j'espère, qu'à l'avenir, que le travail effectué par les commissaires en commission bénéficie à ce Conseil en ayant ces discussions et ces débats d'abord au sein des groupes pour nous épargner ce type de débats qui tournent en rond.

Ensuite, finalement, oui la Municipalité a fait cette erreur, mais ça ne sert à rien de faire payer à cette Municipalité maintenant et à l'ensemble du Conseil ce soir pour cette erreur, alors même que le réaménagement de la Rue Cordey fera l'objet d'un nouveau préavis, sera mis à l'enquête, la population pourra se prononcer dessus et nous pourrons nous reprononcer dessus lors d'un prochain Conseil.

Donc toutes les questions posées, notamment par le Conseiller GAFNER, pourront être répondues à un prochain Conseil. Maintenant, j'espère que l'on va voter ce préavis et passer à autre chose. Merci beaucoup.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

M. le Conseiller GAFNER, en effet, pour plusieurs facteurs l'étude de circulation pendant les travaux recommande, à ce stade, elle est toujours en cours, mais à ce stade, elle recommande de procéder en deux parties. Une partie côté nord, une partie côté sud, une partie côté lac, une partie côté Plaine.

Les motifs de ce dispositif sont que les travaux dureraient moins longtemps grâce à cette circulation, ce qui fait moins de nuisances, moins de nuisances pour le trafic, moins de nuisances pour les riverains et moins de nuisances pour la Ville en général.

Il y a également le fait que la cavité, enfin de la structure de la route telle qu'elle est aujourd'hui, c'est une route qui est posée en arceaux avec un vide souterrain donc il est très difficile de faire seulement la moitié longitudinale de la route alors qu'il est beaucoup plus efficace d'assurer tout un tronçon. Ça permet également de faire des économies et de garantir une meilleure sécurité des ouvriers qui interviendront sur ce chantier.

Je précise d'ailleurs, puisque vous avez soulevé cette question, que le rapport de minorité

souhaitait que l'étude de circulation soit mise à disposition, elle est toujours en cours et à l'étude et c'est la raison pour laquelle, pour l'instant, elle n'est pas transmissible et dès qu'elle sera terminée, elle pourra faire l'objet de communication à la population et en particulier aux riverains pour qu'ils puissent la prendre en compte.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Merci M. le Municipal pour votre réponse. Il est clair que je reste bien sûr un peu surpris de prendre disons le chantier sous cette forme-là et c'est quand même un axe où il y a 13'000 véhicules par jour donc ça veut dire aussi que ce trafic-là sera reporté probablement au centre-ville. Donc, il est quand même impératif qu'on puisse en tout cas voir les études dans quelles directions elles vont et cas échéant, de voir si les solutions, des solutions annexes, peuvent être trouvées pour rediriger ce trafic peut-être ailleurs qu'au centre-Ville. Je vous remercie.

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons

Vote

Le PR22.01PR est accepté par 44 oui, 28 non et 9 abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Juste avant de partir en pause, je souhaitais répondre peut-être rapidement au premier vœu de la commission ad hoc et au premier vœu de la Commission des finances.

Nous notons que les deux commissions demandent de disposer dans le préavis lui-même de l'état des crédits cadres précédents encore ouverts. De bonne foi, il nous avait semblé plus pertinent de présenter un état à la date de commission puisque la consommation de ces crédits cadres évolue naturellement dans le temps entre la rédaction du préavis, sa transmission au Conseil, des séances de commission et d'aplanir comme ce soir du Conseil. Car les montants budgétés pour les rues au moment de l'allocation du crédit cadre évoluent au fur et à mesure de l'avancée des études et des retours d'appels d'offres.

Je tiens d'ailleurs à préciser à M. le Conseiller ROQUIER qui s'inquiétait de dépassements. Il y a eu un dépassement, mais plutôt des baisses sur l'ensemble des crédits budgétés.

Des projets urgents, provoqués souvent par des fuites, viennent s'ajouter, obtiennent un montant dédié au sein du crédit cadre. En tout temps, le crédit cadre est ventilé en ligne de projets dont les budgets sont suivis et contrôlés aussi bien au niveau des sommes payées et/ou engagées que des dépenses futures prévues. Les explications et les tableaux transmis à la commission ad hoc, repris dans le rapport de majorité, permettent de vérifier que les crédits cadres des années précédentes sont utilisés exclusivement pour des travaux de renouvellement des réseaux du domaine des énergies y compris la réfection conformément au but des préavis votés par le Conseil.

Je tiens à préciser à la minorité de la commission qu'il n'y a absolument aucune volonté de tromper des commissaires, mais au contraire que des données précises, complètes et transparentes sur l'utilisation des crédits précédents arrêtés au 8 février 2022 ont été spontanément présentés, clarifiés et transmis par courriel à la commission ad hoc puis à la Commission des finances. Je précise également à la minorité de la commission que, contrairement à ce qu'affirme son rapport en page 2, les coûts de gestion des projets sont estimés non pas à CHF 590'000.- mais à CHF 490'000.- ce qui correspond bien à deux fois un budget d'environ 5% du crédit total.

En conclusion, nous comprenons clairement la demande des deux commissions de disposer de ces données dès la réception du préavis, la procédure de rédaction des préavis pour les crédits

cadres à incorporer, ces vœux qui seront honorés pour le crédit-cadre 2023. Je vous remercie.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, le rapport de la Commission des finances et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme de renouvellement des réseaux eau, gaz et électricité de la ville pour 2022.

Article 2 : Un crédit de CHF 4'600'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 80.407700.22 « Renouvellement des réseaux 2022 » et amortie de la manière suivante :

- Fonds « Renouvellement réseau eau » no 281810 CHF 2'200'000.-
- Réseau gaz, amorti sur 30 ans au plus CHF 450'000.-
- Fonds « renouvellement réseau électrique » n° 281830 CHF 600'000.-
- Réseau électrique, amorti sur 30 ans au plus CHF 1'100'000.-
- Éclairage public, amorti en 20 ans au plus CHF 250'000.-

Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies.

Article 5 : Un crédit d'investissement de CHF 400'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.149800.22 « Épuration eaux & réfection chaussée 2022 » et amortie de la manière suivante :

- Frais des chaussées, amortis sur 30 ans au plus CHF 400'000.-

7. PRÉAVIS N°PR22.04PR

CONCERNANT L'ADOPTION, EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES ROUTES DU 10 DÉCEMBRE 1991 (LRou), DU PROJET DE CHEMIN DE MOBILITÉ DOUCE EN LIEN AVEC L'ASSAINISSEMENT DE L'ANCIENNE VOIE DE RACCORDEMENT (VR) DE CLENDY, L'ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS SUSCITÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 950'000.- TTC POUR FINANCER LES TRAVAUX ET LES HONORAIRES Y RELATIFS
RAPPORTEUR : M. VADIM PILLOUD

Composition de la commission ad hoc

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Pascale FISCHER, Anita ROKITOWSKA, Giuseppe ALFONZO, François ARMADA, Daniel BURDET, Fabio CUETO, Juan RAMIREZ et M. Vadim PILLOUD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. PILLOUD donne lecture des éléments suivants :

Les membres de la commission ayant soutenu à l'unanimité ce préavis, je vous prie de prendre en compte son travail. Je me limiterai donc aux conclusions de son rapport, afin de nous offrir le luxe d'une courte intervention.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons

Vote

Le PR22.04PR est accepté à l'unanimité

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou).

Article 2 : Les réponses aux oppositions et à l'observation déposées à l'encontre du projet soumis à l'enquête publique du 18 mai au 17 juin 2019 sont adoptées.

Article 3 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement du chemin de mobilité douce en lien avec l'assainissement de l'ancienne voie de raccordement (VR) de Clendy. La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée.

Article 4 : Un crédit d'investissement de CHF 950'000.- lui est accordé à cet effet

Article 5 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.133900.21 « MD Voie de raccordement de Clendy » et amortie sur 10 ans.

8. PO22.01PO

POSTULAT DE MM. STÉPHANE BALET ET YOUNES SEGHRUCHNI « QUEL AVENIR POUR LA POLICE RÉGIONALE DU NORD VAUDOIS (PNV) ? »

RAPPORTEUR : OLIVIER MAIBACH, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission de sécurité, M. MAIBACH donne lecture des conclusions du rapport.

Discussion s/postulat

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Bon, tout a été plus ou moins écrit dans le rapport, on a déjà fait le débat par rapport à la prise en

considération de ce postulat. Je souhaite juste soulever deux choses.

Premièrement, la bonne tenue du débat lors de la Commission de sécurité qui a traité de ce postulat. Comme vous l'avez entendu, c'est à l'unanimité que nous vous recommandons de prendre en considération ce postulat et puis, sans vouloir trahir un secret de commission, peut-être juste souligner une chose, c'est que ce postulat ne va pas du tout à l'encontre du travail de la police. Il ne remet pas en cause la qualité du travail effectué, ni même l'existence du corps de police lui-même. J'en veux pour preuve d'ailleurs, qu'à une époque, on avait souhaité améliorer les conditions de rémunération des corps de police et puis qu'on nous avait par ailleurs répondu qu'il n'était pas possible d'amender le budget puisque justement la gouvernance ne permettait pas ce genre d'artifice.

Donc, juste pour démontrer en fait que le postulat traite d'affaire de gouvernance et non pas de la qualité ou du fait de vouloir maintenir ou non une police sur le territoire communal. Voilà, en tout cas je vous remercie d'avance de bien vouloir soutenir cette prise en considération.

M. le Municipal Christian WEILER :

La Municipalité accueille avec bienveillance ce postulat pour ces questions. De toute manière, nous serons amenés à vous donner des réponses probablement progressivement et peut-être une synthèse dans un certain nombre de mois, mais ce sont évidemment des questions qui sont déjà en travail, en activité, auxquelles on se doit de vous donner des réponses.

Vote s/postulat

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO22.01PO est accepté à l'unanimité.

9. PO22.05PO

POSTULAT PO22.05PO DE M. JULIEN WICKI « RENFORCER LES PROCESSUS DÉMOCRATIQUES EN RENFORÇANT LA PARTICIPATION »

J'ai donc entendu le message de la DGAIC et du Canton qui considère qu'effectivement notre Conseil n'a pas compétence de mettre dans son propre règlement un renforcement de la participation au niveau de la Municipalité et de ses liens avec le Conseil des jeunes et le Conseil des seniors.

Et donc, du coup, d'ailleurs comme certains et certaines d'entre vous l'aviez proposé lors de la séance où nous avons déjà discuté de cette thématique, je reviens sous une forme beaucoup plus classique et moins innovante qui est celle d'un simple postulat. Pour que le débat puisse porter aussi sur des enjeux un tout petit peu plus élargi, je me suis permis d'ajouter, au-delà de la question de la participation des conseils susmentionnés, quelques autres aspects liés aussi au renforcement de la participation notamment des jeunes dans notre Ville, des points qui tenait à cœur notamment au Conseil des jeunes dans les discussions que j'ai pu avoir avec eux. Je me permets donc de vous lire rapidement ce postulat.

La bonne santé démocratique se mesure notamment en renforçant la participation de différents groupes à la vie de la collectivité. Parmi ces groupes, la participation des jeunes, notamment dans le champ politique, revêt un rôle particulier. S'ils et elles se sentent intégrés rapidement dans la vie sociale, cela leur permet d'acquérir des réflexes de participation qu'ils conserveront une fois adulte. C'est pourquoi ce postulat suggère deux axes d'intervention pour renforcer la participation complétée par tout ce que la Municipalité estimera pertinent.

Le premier axe concerne l'implication de nos différents conseils représentatifs institués par les autorités communales. Notre Ville a la chance de pouvoir compter sur une commission consultative

suisse immigrés ainsi que sur des conseils des jeunes et des seniors actifs qui multiplient les projets. Néanmoins, lors de discussions avec eux, une même frustration s'exprime. Ils souhaiteraient être plus régulièrement consultés par la Municipalité d'une manière ou d'une autre sur les projets de l'exécutif qui les concernent ce que leurs règlements respectifs, issu de la Municipalité, prévoit. Une manière d'y remédier serait que la Municipalité formalise les différentes manières de les consulter sur ces projets, par exemple via un règlement.

Le deuxième axe concerne la participation politique des jeunes. Alors que le débat sur le droit de vote à 16 ans progresse au niveau fédéral et quel que soit son issue, il est important d'intéresser les jeunes à la politique dès que possible pour les préparer à utiliser leurs droits politiques qui sont, dans notre pays, parmi les plus étendus au monde. C'est pourquoi fleurissent dans plusieurs villes des initiatives de votes consultatifs qui se mènent juste avant les votations officielles, organisés avec le soutien du Canton qui fournit notamment du matériel électoral quasi identique au matériel officiel. À noter que le résultat de ces votes consultatifs est connu après la votation officielle.

Dans notre Ville un tel système pourrait être mis en place en s'appuyant sur le réseau et les bonnes volontés de notre Conseil des jeunes qui permettrait l'émergence d'un projet au plus près des envies et des besoins des jeunes. C'est pourquoi ce postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Formaliser et renforcer l'implication dans les projets municipaux des différents conseils représentatifs qu'elle a créés.
2. Mettre en place régulièrement des votes consultatifs destinés aux jeunes lors des votations de différents niveaux institutionnels en coordination avec le Conseil des jeunes.
3. Accompagner ces votes par des mesures didactiques (ateliers, matériel spécifique, etc.) dans les quartiers et dans les écoles yverdonnoises (établissements secondaires, CPNV, gymnase) pour permettre une participation la plus large possible au-delà des jeunes qui sont déjà intéressés par la politique.
4. Présenter sa stratégie globale en matière de processus participatif.

En fonction des récents débats que nous avons eus sur le sujet, je propose au Conseil communal de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer directement à la Municipalité.

Je me permets juste aussi d'ajouter qu'étant donné que le prochain postulat traite d'un sujet très proche, si jamais le Conseil devait accepter de renvoyer à la Municipalité ce postulat comme le suivant je proposerai, dans ce cas, si la Municipalité trouve que c'est pertinent, qu'elle ne fasse qu'une seule réponse aux deux postulats puisqu'ils concernent tous les deux la question de la participation. Je vous remercie.

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'ai tout d'abord un souci sur la forme du point numéro 1 de ce postulat qui demande finalement à la Municipalité d'effectuer son travail, ce qui était d'ailleurs relevé dans le postulat et ce que j'espère d'ailleurs qu'elle fait avec diligence. Passons.

Ensuite, sur la proposition d'organiser des votes consultatifs, alors très bonne idée, mais le rôle de la Municipalité s'arrête à la mise à disposition éventuelle de matériel, mais en aucun cas sur l'organisation des objets soumis à votation. J'inviterais plutôt le Conseil des jeunes ou/et des seniors à proposer ce type d'atelier puisqu'il s'agit d'entités apolitiques.

Je proposerais au Conseiller de reformuler éventuellement le début de la phrase au point 2 et 3

Discussion s/postulat

« par une position de soutien » et non « d'une structure d'accompagnement ». Je remercie le postulant.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Nous le savons, la Municipalité a déjà tout loisir de consulter les différents organes de notre Ville pour ses multiples projets, ce qu'elle fait d'ailleurs.

Il me semblait que, lors de la dernière séance, la Municipalité avait déjà bien entendu finalement cet appel de notre collègue Julien WICKI. Bon, force est de constater qu'il décide tout de même de revenir avec un projet un petit peu différent, voilà... on ne va pas du côté PLR s'opposer formellement ou foncièrement contre cette idée.

On a quand même un petit peu le sentiment que le postulat enfonce des portes ouvertes, mais, encore une fois, on va prendre acte de ce postulat et puis je pense que la plupart d'entre nous s'abstiendra puisqu'encore une fois ce travail est fait. Alors ok, il y a une notion des votes consultatifs qui peut être quelque chose de... le nouvel élément qui viendrait, pour le reste c'est quelque chose qui est connu et qui est, à mon avis, déjà pratiqué par notre exécutif.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Le groupe des vertes et solidaires a soutenu la proposition de modification du règlement faite par le Conseiller communal Julien WICKI lors du Conseil communal du 3 février dernier. Notre groupe soutiendra donc, de la même manière, le postulat présent puisqu'il comporte un but similaire et invite l'entier du Conseil à faire de même.

En tant que représentants et représentantes politiques, la participation de la population aux dernières élections cantonales, s'élevant à 31%, devrait toutes et tous nous alarmer. Elle montre un désintérêt de plus en plus probant de la population pour la politique institutionnelle. La proposition de M. le Conseiller Julien WICKI permettra d'inclure davantage les jeunes, les seniors ainsi que les personnes ne pouvant pas voter, mais étant tout autant impliquées dans la vie de notre cité dans les sujets politiques qui les concernent et touchent directement leur vie.

Nous nous réjouissons par ailleurs que la commission consultative suisse immigrés ait été incluse dans cette nouvelle proposition, au même titre que le Conseil des jeunes et le Conseil des seniors, merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Simplement pour dire que la Municipalité prend évidemment bonne note du postulat qui lui est proposé et dès lors qu'il est formulé comme tel, c'est-à-dire comme un postulat et non plus comme une proposition de règlement, sauf erreur comme ça avait été le cas lors d'un Conseil précédent, elle peut entrer en matière. Elle va ceci dit rappeler quelques points.

La première chose, c'est qu'effectivement, et ça a déjà été rappelé ici, nous intégrons déjà les deux institutions qui ont été mentionnées, le Conseil des jeunes et le Conseil des seniors, dans toute une série de processus. Pour prendre un exemple, on vient d'intégrer par exemple le Conseil des jeunes au sein de la Commission culturelle ce qui correspondait à une de leurs demandes et puis nous travaillons aussi avec le Conseil des seniors notamment par exemple sur des démarches d'aménagement urbain. On peut prendre comme exemple le parc des Quatre marronniers, le réaménagement du parc des Quatre marronniers où le placement des bancs était une vieille revendication en fait du Conseil des seniors.

Donc on fait déjà ces différents éléments, on va continuer à le faire, mais on va aussi chercher à ne pas allonger ou alors alourdir des procédures qui sont relativement lourdes. Je rappelle quand même qu'un projet qui doit passer par une démarche de préavis, quand tout se passe bien, c'est six mois entre le moment où un service commence à se poser la question et le moment où le

préavis, et six mois c'est quand ça se passe bien, effectivement, le moment le préavis passe devant le Conseil communal. Et donc, on va chercher à intégrer mieux encore ces différents corps de population et de la société yverdonnoise au sein de nos processus, mais on va essayer de le faire relativement en amont de telle manière à ce que les six mois dont je viens de parler, on ne rajoute pas encore un ou deux circuits, et que les projets finalement deviennent des projets qui durent huit ou neuf mois.

Ceci étant, évidemment la Municipalité prendra note de ce que vous allez réserver comme soirée à ce postulat pour la manière dont elle y répond. Elle se laisse toute liberté, M. le Conseiller, d'y répondre comme « bon lui semblera » cas échéant si ce postulat lui est renvoyé. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Pour répondre au souci exprimé par le Conseiller communal GAFNER, je propose une légère reformulation de mon point 2 et de remplacer « mettre en place régulièrement des votes consultatifs » par « travailler à la mise en place régulière de votes consultatifs » ce qui permet de souligner que la Municipalité ne travaillera pas seule, mais qu'elle collaborera notamment avec le Conseil des jeunes à la mise en place de ces votes consultatifs et que ça rassurera à la fois à la bonne tenue organisationnelle, mais aussi l'indépendance politique de cet exercice voilà.

Je vous remercie et je remercie d'ailleurs la Municipalité pour les éléments de réponses qu'elle a déjà pu apporter et je confirme ici qu'effectivement l'intention du premier point n'est pas du tout d'alourdir sa charge de travail que je sais être conséquente. Je sais qu'elle trouvera des solutions intelligentes pour pouvoir renforcer cette participation sans ralentir le travail des services. Je vous remercie.

Vote s/postulat

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO22.05PO est accepté par 53 oui, 3 non et 14 abstentions.

10. PO22.06PO

POSTULAT PO22.06PO DE M. BASILE DE RAEMY « CRÉATION D'UNE PLATEFORME ET D'UN BUDGET PARTICIPATIF POUR LA POPULATION D'YVERDON-LES-BAINS »

Au cours de ses premiers mois de mandat, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a émis un vœu clair de gouvernance horizontale et de parité de pouvoir. Ce postulat va dans la continuité des volontés de la Municipalité d'offrir une nouvelle forme innovante de gouvernance aux habitants d'Yverdon-les-Bains.

Aujourd'hui, la participation citoyenne est un facteur clé qui doit être pris en considération pour le développement d'Yverdon-les-Bains. Les résultats des élections communales de 2021 ont montré une participation restreinte de la population. Un taux de participation d'environ 30 à 35% pour Yverdon contre une moyenne vaudoise de 50,5%. Il est donc important pour la Ville d'encourager et de dynamiser les actions de la population et d'offrir de nouveaux instruments favorisant la participation des Yverdonnois et des Yverdonnoises.

L'élaboration d'un budget participatif permettrait à la population de contribuer activement au développement de notre Ville. Par budget participatif, je propose que la Municipalité dédie une partie du budget communal aux initiatives de citoyens et citoyennes yverdonnois, yverdonnoises pour le développement de la Ville.

Une plateforme participative permettrait d'exposer les initiatives citoyennes, de les débattre, de les encourager, mais aussi d'amener de nouvelles alternatives à certaines idées citoyennes.

Finalement, il reviendra à la Municipalité de juger de la viabilité des projets initiés par les citoyens et citoyennes sur cette plateforme et de réaliser les projets les plus soutenus par la population grâce au budget participatif inscrit dans le budget annuel.

Ainsi, la Ville profiterait d'un panel plus élargi d'idées et d'initiatives allant de la mise en place d'un banc sur la place Pestalozzi à la création d'événements populaires dans la Ville. D'un autre côté, le budget participatif permettrait de dynamiser la participation citoyenne au développement de la Ville et d'encourager la collaboration entre Yverdonnois et Yverdonnoise dans l'élaboration de nouveaux projets. L'organisation et la procédure détaillée restent à déterminer par la suite, néanmoins le déroulement d'initiative citoyenne dans le budget participatif pourrait suivre les étapes suivantes : M. et Mme X publient une proposition sur la plateforme participative, un débat peut avoir lieu autour de cette proposition, la Municipalité étudie la viabilité du projet, les citoyens/citoyennes soutiennent le projet, les projets obtenant le plus grand nombre de soutien et jugé viable par la Municipalité sont exécutés par la Ville d'Yverdon-les-Bains avec l'aide des initiateurs.

Pour conclure, le budget participatif et la plateforme participative donnerait l'occasion à chaque Yverdonnois et Yverdonnoise, apprentis, artistes, employés, entrepreneurs, étudiants, sportifs et seniors de proposer des projets de développement, d'en débattre et éventuellement de les réaliser.

C'est pourquoi, je demande à la Municipalité :

1. D'étudier l'opportunité de développer une plateforme digitale participative accueillante et intuitive sur laquelle des projets citoyens (textes et images) sont exposés, débattus, soutenus et enfin votés.

Contrairement à ce que vous avez sur le document, j'ai fait un changement de dernière minute pour le point 2, donc ce serait plutôt de :

2. Mettre en place un budget annualisé et adapté à l'état des finances de la Ville destiné au projet de la plateforme participative yverdonnoise.

Juste pour rajouter, je serais d'accord aussi que ce postulat, s'il passe, qu'il soit traité avec celui de M. Julien WICKI. Voilà, merci pour votre attention.

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

Discussion s/postulat

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

En lisant ce postulat, on a quand même, du côté PLR, un problème essentiel par rapport à ça. Du participatif, soit, on a eu le postulat tout à l'heure Julien WICKI avec plutôt de l'aspect consultatif. Ok. Avec des votes qui pourraient être faits d'une manière ou d'une autre. Là en fait... il y a un pas de plus, mais on a vraiment le sentiment que l'intention du postulant est de créer une sorte de système institutionnel parallèle.

Parce que si vous regardez bien les étapes qui sont prévues, M. et Mme X publient une proposition, un débat peut avoir lieu autour de cette proposition, la Municipalité étudie la viabilité du projet, etc., etc., etc. Et là, on est typiquement dans un processus qui est connu et qui s'appelle le Conseil communal. Avec le processus législatif que l'on connaît, avec l'intervention évidemment de la Municipalité.

Donc, à ce moment-là, c'est quand même quelque chose qu'on a, du côté PLR, que nous ne soutiendrons pas, voire même nous nous opposerons. Les idées ok, un certain nombre de choses très bien, mais là on ne peut évidemment pas cautionner le fait qu'on a le sentiment d'avoir un système, encore une fois, institutionnel parallèle et c'est précisément le rôle du Conseil communal

de traiter des demandes qui proviennent des citoyens. Alors soit parfois certains sujets on aimerait travailler manière un petit peu différente, vous tous et toutes sommes en permanence en contact avec des gens de notre Ville et je pense que c'est au travers de ses représentants que ce genre de projet doivent passer.

Et puis, l'aspect digital est un petit peu plus problématique aujourd'hui. On aime bien aussi avoir du contact avec des gens et puis pouvoir échanger avec eux sur des demandes en présentiel notamment, c'est parfois beaucoup plus simple.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Les intentions développées dans ce postulat sont louables, elles sont d'ailleurs en adéquation avec les intentions de la nouvelle majorité comme ça a été rappelé par le postulant. La démarche est intéressante et doit être explorée, c'est pourquoi le groupe socialiste soutient le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Il souhaite néanmoins relever quand même deux points d'attention.

Tout d'abord, il aimerait que l'on veille à ce que les objectifs atteints, enfin des objectifs visés pardon, soient véritablement atteints par une éventuelle mise en place d'un budget participatif. À cet égard, puisqu'effectivement l'expérience a déjà été menée dans d'autres villes, il faudra vraiment être attentif et attentive aux conclusions qui ont été tirées dans les expériences faites dans les autres villes. Je rappelle par exemple que dans la ville de Lausanne, où ce budget participatif a déjà été mis en place depuis sauf erreur deux ans, sur les 17 lauréats de la dernière édition, un seul prend place dans un quartier où les revenus sont plus bas et ça ne veut pas dire que les quartiers les plus modestes ne proposent rien. Par contre, une étude qui a été faite sur les raisons de ce résultat montre qu'en fait lorsque les projets viennent des quartiers populaires, ils ont 18% de chances de voir leurs projets financés contre 60% pour les quartiers les plus aisés. Tout simplement parce qu'effectivement le capital culturel, le temps, l'argent, les relations, etc., font qu'effectivement on se retrouve effectivement à financer des projets de personnes qui par ailleurs auraient peut-être eu les moyens de financer ce projet toutes seules. Donc, il faut veiller à quelques biais de ce type-là.

Heureusement, des villes ont déjà travaillé sur ce sujet et si quelque chose doit se mettre en place à Yverdon, il faudra vraiment veiller que ça profite à tous les habitants d'Yverdon quel que soit leur lieu d'habitation, leurs revenus, etc., etc.

L'autre point d'attention, ça a été dit d'ailleurs par M. BERNHARD, le groupe socialiste est plutôt réservé quant à une plateforme qui ne serait que digitale comme le prévoit le point 1 du postulat. Notre Municipal Jean-Claude RUCHET, excusé ce soir, nous rappelait que dernièrement un super projet avait émergé suite à un café-tartine avec des seniors qui auraient peut-être été bien empruntés de se rendre sur une plateforme digitale. Donc, si jamais une démarche de ce type-là devait être mises en place, là aussi toujours pour veiller au fait qu'elle devrait être accessible à toutes et tous, cette démarche il faudrait faire en sorte que cette plateforme ne soit pas que digitale, mais aussi très concrète et qu'elle permette la participation de tous les habitants de notre Ville.

Avec ses deux points d'attention, le groupe socialiste souhaite que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité. Je vous remercie.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Autant sur le premier point, je trouve l'idée intéressante encore faudra-t-il que la Municipalité prenne en considération le postulat de M. WICKI et celui-ci afin de trouver des synergies entre les projets. Autant pour le second, concernant le financement, alors cela semble quand même irréaliste, mais je remercie en tous les cas le postulant d'avoir déjà corrigé son texte. Cela étant, je rappelle que notre budget actuel - qui ne vous l'aura pas échappé - est déjà en grande difficulté et que de le surcharger avec une nouvelle ligne supplémentaire cela risque d'être compliqué.

Hormis l'aspect financier, si une réflexion peut avoir lieu au sein de la Municipalité pour proposer

un projet, un seul projet concret ou plusieurs, sur ces demandes de participation pourquoi pas. La Municipalité a en tous les cas toute la latitude pour faire une proposition à ce Conseil. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Le groupe des vertes et solidaires salue et soutient la démarche présente visant à encourager les initiatives citoyennes et votera en faveur de ce postulat et invite l'entier du Conseil à faire de même. Nous insistons cependant, comme l'a fait mon collègue Julien WICKI, sur la notion d'équité qui doit être prise en compte et appliquée dans l'éventuel futur projet de budget participatif.

Il ne serait en effet pas souhaitable que les projets bénéficiant de plus de fonds en amont et pouvant ainsi faire davantage de publicité autour de leur projet soit ceux qui gagnent le processus de choix par le vote ou encore que seuls les proches et connaissances des initiateurs et initiatrices d'un projet se mobilisent massivement pour faire gagner ledit projet au détriment d'autres qui seraient davantage bénéfiques pour l'ensemble des habitants et habitantes d'Yverdon-les-Bains.

Pour cela, si ce postulat est accepté, nous invitons la Municipalité à mettre en place un mécanisme participatif qui soit le plus équitable possible et donne les mêmes chances à tous les projets afin d'éviter les biais mentionnés au préalable, notamment en apprenant des initiatives déjà mises en place dans d'autres villes de Suisse. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Vous savez, parfois dans le monde chaotique dans lequel on vit, j'aime, comme tout le monde, me rassurer de certitudes. Comme par exemple le fait que je ne ferai jamais un 4'000 mètres, vu que j'ai le vertige, comme le fait que, maintenant que j'ai 40 ans, je n'écouterai plus de reggaeton. Comme le fait aussi que la Municipalité, votre Municipalité, nourrit un profond intérêt pour pousser la participation citoyenne. Parce que finalement c'est notre mission, c'est aussi la vôtre.

Après cette intro un peu disruptive, je vais vous dire que, véritablement, notre but est là. On l'a vu avec les votations, les élections, le but est véritablement d'augmenter le nombre de votants, mais aussi de faire participer la population civile dans la construction de sa cité. Nous avons beaucoup de démarches, plusieurs démarches participatives, vous le savez, dans de multiples domaines. Nous essayons de la favoriser et l'administration communale travaille en son sein actuellement à former le personnel communal, à échanger les bonnes pratiques, à effectuer des fois des tests un peu différents, à créer aussi une page internet rassemblant les différentes démarches participatives en cours, prévues ou à venir.

Pour revenir sur le sujet de base de ce postulat, il y a tout d'abord, il faut le savoir, plusieurs types de budgets participatifs. Cela va de l'appel à projets, à l'utilisation d'une partie du budget communal comme le fait effectivement Lausanne. Aujourd'hui, nous voulions vous le rappeler à votre bonne mémoire, qu'à Yverdon il y a déjà un voire même deux outils qui permettent de soutenir la société civile dans la mise en place de projets. Cela grâce au fonds pour la durabilité où il existe une bourse aux projets. Et puis, bien évidemment, les projets énergétiques via le fonds pour les énergies. Cette bourse aux projets, notamment durables, permet de soutenir la concrétisation de projets proposés par les habitants, les associations, les écoles, etc., qui sont portés par la société civile. Ils sont évalués par une commission de représentants du développement durable à Yverdon, pour leur intérêt, la plus-value pour le développement et leur faisabilité. Cela permet de soutenir des projets exemplaires et de qualité et d'évaluer l'intérêt du projet en lui-même sans le mettre en concurrence avec d'autres.

En 2021, sur les 16 demandes que nous avons traitées et reçues, 14 ont été soutenues pour CHF 250'000.- de distribué. Des projets en exemple « cœur d'artichaut » des jardins scolaires mutualisés pour les écoles yverdonnoises et la sensibilisation au jardinage naturel, des bilans climatiques dans les écoles et ainsi que des sensibilisations de la population via des projets culturels sur la question du réchauffement climatique.

Nous avons des perspectives pour booster un peu plus l'utilisation de ce fonds et le valoriser au mieux. Nous voulons le faire connaître encore un peu plus, nous recevons quelques dizaines de demandes, mais ce n'est pas assez pour une population comme la nôtre. Nous voulons proposer des appels à projets thématiques en boostant chaque année avec des appels à projets - oui je l'ai déjà dit par thématique - par année afin d'inspirer et de motiver la population à s'activer dans différents domaines parce que des fois on remarque qu'il y a plusieurs domaines qui sont sensiblement les mêmes.

Donc, nous allons plutôt, à priori, travailler dans ce sens-là dans un premier temps, aussi parce que nous sommes allés regarder sur Lausanne ce qui s'était passé, nous étions intéressés, ce qu'on relève c'est que le budget participatif, avec cette grosse infrastructure qu'a mis en place Lausanne, demande beaucoup de ressources. L'unité durabilité à Lausanne compte plusieurs personnes, la personne en charge de ce dossier-là s'occupe quasi exclusivement de ça. Nous avons un 0,8 ETP pour rappel et bientôt il y aura la gestion de la suite du plan climat. Et puis aussi la philosophie, c'est vrai que le budget participatif au-delà de ça, met en concurrence les projets. Alors que potentiellement dans les projets mis de côté il y a potentiellement des bons projets. Et puis, il y a aussi le côté un peu concours, celui qui a le plus d'amis pour aller voter par la suite.

Dans tous les cas, nous avons aussi ce souhait, nous voulons rester dans une utilisation à quelque part durable et efficiente d'une démarche qu'on a déjà mise autour de notre fonds durable. Nous voulons le booster, l'améliorer et je suis persuadée que ce sera des arguments que vous comprendrez. Par contre, on est prêt à y glisser des éléments, des caractéristiques dans notre processus déjà en cours. Mais nous accueillerons, si vous souhaitez nous le renvoyer, le postulat avec bienveillance s'il devait nous revenir bien évidemment. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Concernant l'argument financier j'ai entendu ça et là, que certains de mes collègues, dont mon collègue GAFNER était en souci, par rapport au financement de ces projets.

J'ai sous les yeux le site de la ville de Lausanne et je constate que le budget participatif pour Lausanne était de CHF 100'000.- au budget 2019 et de CHF 150'000.- en 2020. Donc une paille pour un budget de CHF 1'300'000'000.- si j'ai bonne mémoire, je crois que c'est à peu près CHF 1'300'000'000, le budget annuel de la ville de Lausanne.

Donc, je crois qu'au niveau du financement on n'aura pas trop de mal à trouver ce financement puisque comme le disait la Municipale TANNER tout à l'heure, donc on a un certain nombre de fonds de réserve et je crois que de ce côté-là ça vaut la peine d'aller de l'avant et de pouvoir mener quelques mini projets, parce qu'il s'agit bien de mini projets.

Vote s/postulat

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO22.06PO est accepté par 48 oui, 10 non et 13 abstentions.

**11. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VOEUX**

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN s'étant absenté, est parti en fait, nous allons directement passer à la question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT.

11.1

Une question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT (Équipement défectueux dans un giratoire)

Conformément à l'article 74 du règlement du Conseil communal, je souhaite poser la question suivante à la Municipalité : le lundi 29 juin dernier, lors de l'Euro 2021, l'équipe de Suisse de football a comblé ses fans en battant en huitièmes de finale les Bleus français par le score mémorable de 5 à 4.

Les supporters de la Nati de notre région ont, comme bon nombre de nos concitoyens, laissé éclater leur joie et ont largement fêté la victoire de notre équipe nationale. Certains d'entre eux, certainement tout émoustillés par le succès, ont même confondu l'œuvre marquant le giratoire du Théâtre Benno Besson pour des tribunes de leur sport favori. Ils s'y sont installés et sont très probablement à l'origine des dégâts esthétiques occasionnés.

Mes questions : Près de neuf mois après les faits, la Municipalité compte-elle remettre en état l'œuvre endommagée qui donne une bien piètre image de notre cité ? Si tel est bien le cas, à quelle échéance ? Les responsables ont-ils été identifiés ? Tout ou partie des frais de remise en état leur seront-ils facturés ? Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.

M. le Municipal Christian WEILER :

La plainte a été déposée au niveau des dégâts. La plainte est en cours. Je me renseignerai pour une prochaine séance du Conseil pour vous renseigner plus en détail.

Je cède la parole pour l'aspect de réhabilitation de cette œuvre à ma collègue.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Oui j'ai été repêchée. On ne savait pas trop par l'intitulé de votre question et du coup donc on l'apprend maintenant, mais ce n'est pas un souci parce qu'il y a deux semaines, on vient de passer un rapport à la Municipalité pour l'entretien de cette œuvre d'art et puis le temps de parcourir les 7 pages, je vous referai un petit résumé dans deux questions. Si vous êtes d'accord. Oui, 7 pages, il y avait du lourd.

Donc je reviens vers vous, je résume, pendant ce temps.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.2

Une question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT (Divers équipements signalétiques sur la voie publique)

C'est à peu près dans la même veine et toujours conformément à l'article 74 du règlement du Conseil, je souhaite poser la question suivante à la Municipalité.

Début 2020, je suis intervenu auprès de la Municipalité pour signaler l'état de délabrement de la signalisation historique des vestiges du Castrum. Depuis lors, ces panneaux de signalisation ont été retirés, mais à ce jour n'ont pas été remplacés. Seuls subsistent leurs supports métalliques devenus inutiles.

Par la même occasion, je saisi l'opportunité de signaler également que l'information historique de l'Oppidum celtique inscrit sur un bloc de béton, hors site à l'entrée sud du parc du Castrum, ex parc Piguët, côté Rue des Jordils, est devenu totalement illisible et devrait par conséquent être restauré voire remplacé ou alors supprimé car offre une image d'abandon et de total désintérêt de la chose.

Ma question : S'il est vrai qu'à ma connaissance avec le concours de la Municipalité, la société du Castrum romain d'Yverdon planche sur le sujet depuis près de deux ans, il reste maintenant peu de temps jusqu'à la saison touristique à venir. La Municipalité compte-elle faire accélérer les travaux en vue de rétablir prochainement ces panneaux qui ont pour intérêt de mettre en valeur

les vestiges historiques de notre Castrum ?

Et ici également, je remercie la Municipalité de sa prochaine réponse.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

La question ne nous est pas parvenue et puis étant donné que ça concerne le dicastère des bâtiments, je vous propose qu'elle soit répondue de manière plus complète, bâtiment et tourisme pardon, par mon Municipal que je suppléai. Je vous propose que cela soit répondu au prochain Conseil.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Tout à fait d'accord avec Mme, avec la proposition municipale, d'une réponse lors d'un prochain Conseil. Ça fait deux ans que c'est en état de décrépitude, ça peut bien attendre encore un mois. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.3

Une interpellation de Mme la Conseillère Mireille BANDERET (Sortie de l'eau des bateaux pour l'entreposage sur la place d'hivernage entre Thièle et Mujon)

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

Mme la Conseillère Mireille BANDERET vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle doit être appuyées par cinq membres au moins.

Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures.

Mme la Conseillère Mireille BANDERET :

Depuis 2019, la Commune d'Yverdon a mis en service des places d'hivernage pour les bateaux entre Thièle et Mujon. Cependant, l'accès pour la sortie ou l'entrée des bateaux est difficile et compliqué. En effet, les seules possibilités sont la grue de La Matelote, pour autant que l'on soit membre de l'association, la brigade du lac, l'accès n'est pas adapté au regard de présence des rails qui pourrait coincer les remorques. De plus, les manœuvres pourraient être une gêne pour le service d'intervention d'urgence.

Le port des Iris qui était adapté pour les bateaux de petites tailles pour autant que la remorque soit pourvue d'une plaque d'immatriculation et que le niveau d'eau soit suffisant. La rampe à côté de la grue de La Matelote est beaucoup trop raide et une sortie de l'eau ou une mise à l'eau est périlleuse.

D'où mon interpellation : la Municipalité peut-elle créer une rampe digne de ce nom, par exemple à côté de la grue de La Matelote ? Si cela ne pouvait pas être le cas, que peut-elle faire pour remédier à cette situation ? Peut-elle prévoir, à cet endroit ou à proximité, une zone de lavage équipée, séparatif des eaux, d'y adjoindre un appareil à haute pression ou tout du moins un robinet et une prise électrique et un treuil ?

Nous aurions ainsi des équipements qui simplifieraient la tâche des propriétaires soucieuses et soucieux de l'entretien de leurs bateaux. Je vous remercie pour votre attention et votre réponse.

M. le Municipal Christian WEILER :

C'est un problème que je connais effectivement assez bien étant moi-même navigateur dans ce

beau lac depuis une cinquantaine d'années. Comme évoqué dans l'interpellation, il existe au moins trois possibilités de sortir son bateau de l'eau sur la Commune d'Yverdon-les-Bains.

D'abord la grue de La Matelote moyennant une simple adhésion au club et ça c'est évidemment très utile pour tous les voiliers. La rampe de la gendarmerie du lac dont l'usage est gratuit moyennant une simple annonce à leur bureau. Nous n'avons pas de retour négatif en rapport avec les rails malgré le fait qu'il faut les prendre en considération lors de la manœuvre ce qui est également le cas des rails sur la rampe qui est aux Iris.

À noter aussi qu'il n'y a pas de problème par rapport à l'urgence, il y a suffisamment de rampes pour utiliser celle qui n'est pas sur une voie prioritaire d'accès. La rampe du port des Iris aussi est gratuite. En règle générale, les personnes utilisant ce moyen sont équipées d'une remorque de route. Nous n'avons pas d'emprise sur le niveau d'eau qui doit être évalué au moment des sorties d'eau évidemment. La rampe située à côté de la grue de La Matelote n'a pas pour vocation de permettre la sortie des embarcations au moyen d'une remorque, elle est plutôt destinée à mettre à l'eau et sortir des petits dériveurs de l'école de voile ou de La Matelote. La place de lavage devant la grue est déjà équipée d'un séparatif des eaux, d'un appareil à haute pression et d'électricité. Cette prestation est toutefois payante et mise à disposition de chaque navigateur par La Matelote. Les titulaires de concessions d'hivernage n'ont, à notre connaissance, pas manifesté un intérêt quelconque à faire modifier les installations existantes.

En conclusion, il existe trois emplacements pour sortir les bateaux de l'eau ce qui est jugé suffisant, eu égard des besoins des concessionnaires tels qu'identifiés par le Service de la sécurité publique. S'agissant de l'équipement à proximité de grues, il nous semble également approprié. Il est toutefois évident que ces éléments pourraient être repris dans le cas de l'évolution de la zone voire de la construction d'un éventuel port. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Mireille BANDERET :

Je remercie le Municipal pour sa réponse. Effectivement, ils existent vers La Matelote, mais je crois qu'alors finalement bien des utilisateurs de bateaux ne savaient pas qu'on pouvait en bénéficier. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Réponse au point 11.1

Voilà, je vais pouvoir répondre à M. le Conseiller LEVAILLANT quant à l'œuvre d'art dans le giratoire devant le Théâtre Benno Besson, vu que nous avons les éléments, ce qui évite de reporter à une séance prochaine et comme le disait mon prof de compta tout ce qui est fauché est bas, j'y vais donc avec quelques résumés.

En fait, le rapport dont je faisais mention tout à l'heure, provient en fait d'une demande de crédit complémentaire. Parce qu'effectivement, actuellement, nous avons un budget annuel de CHF 4'000.- pour rénover les œuvres sur le domaine public. Nous souhaitons d'ailleurs l'augmenter quelque peu en utilisant le fonds pour le Pourcent culturel qui nous permet justement d'entretenir nos œuvres à ce niveau-là.

Vous serez content d'apprendre que la sculpture qui date de 20 ans s'appelle la sculpture Eau 2000, qui est constituée de 500 morceaux de traverses de chemin de fer datant des années 1930 à 1950. Ces morceaux de traverses de chemin de fer sont portés par... Ces cubes sont portés par des tiges qui ne peuvent plus supporter le poids et donc doivent être remplacées par des éléments porteurs en acier. Donc, à la base, les cubes commençaient à se dessouder, mais il y a eu effectivement deux actes de vandalisme qui ont davantage détérioré l'œuvre. À l'été 2021, deux

plaintes ont été déposées (les 3 juillet 2021 et 6 septembre 2021) pour les dommages à la propriété auprès du Ministère public de l'arrondissement du nord vaudois.

Nous avons dû évaluer les coûts d'entretien de cette œuvre pour la remettre d'aplomb, si je peux me permettre ce jeu de mot, avec une offre qui évalue le montant à CHF 28'000.- nous allons donc prélever, nous allons faire une demande de crédit complémentaire de CHF 20'000.- sachant que CHF 8'000.- seront pris en charge par notre assurance suite à ces déprédations.

Nous allons rajouter à cela CHF 500.- pour mettre une petite fiche signalétique sur l'œuvre dans les abords urbains, mais pas sur le giratoire bien évidemment, mais en marche plutôt vers le Théâtre Benno Besson pour expliquer l'œuvre et le nom de l'œuvre.

Et je crois que j'ai résumé grandement les trois éléments qui nous intéressait. Voilà donc Monsieur, les travaux sont prévus très prochainement, mais c'est vrai qu'effectivement elle manque un peu d'allure notre fontaine à ce moment-là, mais rassurez-vous s'est pris en charge voilà.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Merci à la Municipalité de procéder à la réfection de cet ouvrage. Tout va rentrer dans l'ordre si j'ai bien compris, c'est parfait et puis j'attendrai les réponses aux autres questions que j'ai posées lors d'une prochaine séance. Je vous remercie.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

11.4

Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (Face à la hausse du prix du gaz, comment soulager le porte-monnaie des Yverdonnois-es et accélérer la transition énergétique ?)

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

M. le Conseiller Julien WICKI vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle doit être appuyées par cinq membres au moins.

Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le 29 mars dernier la Municipalité a annoncé une augmentation du prix du gaz de 45% conséquence d'une tendance des prix à la hausse ces derniers mois brutalement accélérée par l'invasion russe en Ukraine. Alors que 60% de la population yverdonnoise se chauffe au gaz, cette augmentation pourrait porter un coup terrible à son budget contre lequel il est urgent d'agir.

En effet, pour une famille avec deux enfants, l'augmentation pourrait atteindre CHF 85.- par mois. Cela démontre également notre dépendance problématique aux énergies fossiles, qu'il s'agisse du gaz russe ou du pétrole des pétromonarchies. Il est nécessaire d'avancer urgemment vers les économies d'énergie significatives et une plus grande souveraineté énergétique qui passe par un développement massif - on en a parlé encore ce soir - des énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien ou l'hydraulique qui ont toute l'avantage de pouvoir être produites en Suisse.

La Municipalité a annoncé des mesures pour atténuer l'effet de cette hausse par un vaste plan d'action d'efficacité énergétique. C'est une démarche importante, mais qui pourrait ne pas s'avérer suffisante pour soulager immédiatement le porte-monnaie de la population frappée parallèlement par une augmentation du prix de l'essence et bientôt par une augmentation des primes maladies.

C'est pourquoi, au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la

Municipalité :

1. Plusieurs collectivités ont annoncé des hausses du prix du gaz, mais l'annonce de notre Municipalité a frappé par son ampleur. Le prix fixé à Yverdon-les-Bains est-il comparable à d'autres villes romandes de taille comparable ? S'il y a des différences, comment la Municipalité peut-elle les expliquer ?
2. La Municipalité a lancé un plan d'économie d'énergie en trois axes d'une baisse de la consommation et donc quelles économies est en droit d'attendre une famille yverdonnoise qui le suivrait ?
3. J'insiste sur cette question car c'est sans doute la plus importante pour le groupe socialiste. La Municipalité a-t-elle des moyens de soutenir directement celles et ceux qui vont le plus souffrir de cette augmentation ? Les faibles revenus et la classe moyenne par exemple via un rabais extraordinaire comme elle le fait pour la taxe déchets. Si c'est le cas, envisage-t-elle de le faire ?
4. Dans les grandes lignes, la Municipalité peut-elle nous esquisser son plan pour accélérer la transition énergétique dans notre Ville et à quel horizon peut espérer lui permettre de sortir de sa dépendance au mazout et au gaz.

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses éclairages.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je remercie M. le Conseiller WICKI de ses questions auxquelles je réponds ainsi.

À la première : Le prix fixé à Yverdon-les-Bains est-il comparable à d'autres villes romandes de taille comparable ? S'il y a des différences, comment la Municipalité peut-elle les expliquer ?

La Ville d'Yverdon-les-Bains est la première à annoncer un nouveau tarif depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février. Plusieurs facteurs économiques, météorologiques et géopolitiques avaient déjà fait monter les prix d'achat de gaz en fin d'année dernière, avec les résultats qui ont été communiqués lors du dernier Conseil communal sur le résultat opérationnel du Service des énergies en 2021. Ces évolutions ont amené la Municipalité à anticiper une révision en cours d'année, et le processus de révision a de facto incorporé les dernières estimations avec la donnée du conflit et ses répercussions au niveau international. La Municipalité s'est basée sur un scénario médian parmi 150 scénarios établis par notre fournisseur, Gaznat, à la date du 9 mars 2022.

Le tarif HT moyen pour une maison familiale avec le nouveau tarif est légèrement inférieur au tarif pratiqué en mars par Viteos (Neuchâtel) et Holdigaz (Vevey), il est inférieur de 30% à celui pratiqué par les SI de Delémont, et supérieur d'environ 18% à celui pratiqué par VO énergies (Orbe) ou les SIL (Lausanne). Les écarts de tarif sont donc très conséquents, et dépendent largement des stratégies d'achat et des montants de réserve accumulés par les distributeurs. Les tendances haussières sur les marchés ne semblent pas prêtes cependant de s'atténuer, avec des sommets encore atteints la semaine dernière aussi bien pour les achats court-terme qui sont tendus par les températures froides de début avril, que pour les achats 2023 pré-térités par la question du paiement en rouble des achats en Russie et l'épée de Damoclès d'un possible arrêt complet des livraisons depuis la Russie. Dans cette situation, la Municipalité anticipe que les autres distributeurs de gaz devront suivre et annoncer des augmentations de tarif comme Yverdon Energie.

A votre deuxième question, M. le Conseiller, quelle baisse de la consommation – et donc quelles économies – est en droit d'attendre une famille yverdonnoise qui le suivrait ?

Pour un ménage de 4 personnes, vivant dans un logement de 80 m² chauffé au gaz, la facture annuelle d'énergie (chauffage + ECS + électricité) serait de :

- 2'700 CHF/an dont 1'900 CHF/an pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire avec les tarifs gaz de début d'année ;
- 3'500 CHF/an dont 2'732 CHF/an pour le chauffage et l'ECS avec les nouveaux tarifs de mai 2022, soit + 30% de la facture énergétique totale et +43% de la facture chaleur.

Si cette famille participe à l'opération Ecologement (mise en place des brise-jets, le remplacement du pommeau de douche existant par un pommeau économie d'eau, le remplacement des ampoules existantes par des ampoules LED) et qu'elle applique au moins l'éco-geste chauffage visant à diminuer de 1°C la température de son logement parmi tous les éco-gestes expliqués par les éco-ambassadeurs, alors les charges deviennent :

- 3'000 CHF/an dont 2'250 CHF/an pour le chauffage et l'ECS avec les nouveaux tarifs de mai 2022, soit + 10% de la facture énergétique de début 2022 et +18% pour la partie chaleur.

Si en plus le propriétaire remplace les anciennes fenêtres par des nouvelles, alors les charges deviennent :

- 2'900 CHF/an dont 2'150 CHF/an pour le chauffage et l'ECS avec les nouveaux tarifs soit + 7% de la facture énergétique de début 2022 et +13% pour la partie chaleur.

Si le propriétaire remplace la chaudière gaz par une pompe à chaleur air/eau au lieu de remplacer les vitrages, alors les charges deviennent :

- 1'800 CHF/an dont 1'100 CHF/an pour le chauffage et l'ECS assurés par la PAC soit une baisse de 32% de la facture énergétique et -42% pour la partie chaleur.

A votre troisième question : La Municipalité a-t-elle des moyens de soutenir directement celles et ceux qui vont le plus souffrir de cette augmentation ? Si c'est le cas, envisage-t-elle de le faire ?

Les ressources financières de votre Commune, de notre Commune, sont particulièrement restreintes, comme vous le savez bien, M. le Conseiller. Cependant, la Municipalité est très sensible au risque de précarité énergétique pour la population à faible revenu et la classe moyenne, dont les ressources ne suivent pas le rythme de l'inflation générale, et en particulier l'inflation énergétique (le gaz et électricité fournis par Yverdon Energies, mais aussi essence et mazout vendus par d'autres acteurs). Il est à souhaiter que les autorités cantonales compétentes en la matière prennent en compte ces situations dans le calcul des besoins vitaux, de manière à rehausser les prestations d'aide sociale à un niveau qui compense l'augmentation de facture énergétique et des dépenses contraintes. Dans la mesure où le Canton n'agirait pas ou insuffisamment, la Municipalité étudie la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'un dispositif communal de soutien financier ciblé sur la population à faible revenu. Un tel dispositif, s'il s'avère qu'il est faisable et nécessaire, vous serait proposé dans le cadre du budget 2023, et permettrait donc d'agir en même temps que les hausses de charges locatives qui adviennent avec un délai de quelques mois par rapport aux hausses de tarif.

Et à votre dernière question : Dans les grandes lignes, la Municipalité peut-elle nous esquisser son plan pour accélérer la transition énergétique dans notre Ville et à quel horizon on peut espérer lui permettre de sortir de sa dépendance au mazout et au gaz ?

L'action de la Municipalité et du service des énergies est pilotée depuis 2019 par le plan directeur des énergies, duquel le Conseil communal a pris acte le 3 septembre 2020 en acceptant la réponse à un postulat du Conseiller communal Maximilien BERNHARD. Le plan directeur des énergies comporte 9 mesures, dont les plus saillantes concernant la facture de chauffage sont :

- Réalisation de réseaux de chauffage à distance.

- Élimination des chauffages à mazout et des chauffages électriques directs.
- Subventions pour la réduction de la consommation en chaleur des bâtiments.
- Suivi de l'évolution énergétique des bâtiments du territoire.

La planification énergétique territoriale prévoit pour chaque quartier une ressource énergétique renouvelable de référence, et oriente les propriétaires vers le chauffage à distance, le bois, les pompes à chaleur air/eau ou avec sonde géothermique, permettant dans toute la Ville d'évoluer vers un chauffage sans mazout et sans gaz.

Le plan de 2019 visait à réduire la consommation énergétique globale (gaz, chauffage, électricité) par habitant par rapport à celle de 2000 de 43% d'ici 2035 et de 54% d'ici 2050, et à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 54% d'ici 2035 et de 77% d'ici 2050.

La mise en œuvre de ces mesures se passe relativement bien et la trajectoire de baisse de consommation est correcte par rapport à l'objectif, alors que pour la baisse des émissions de CO₂ il faut accélérer le rythme. De nouvelles mesures ont été identifiées pour accélérer la transition énergétique dans le domaine de la chaleur :

- De nouvelles boucles de réseau CAD sont planifiées par Y-CAD SA, pour fournir plus de deux fois plus de chaleur qu'initialement prévu (une augmentation de 65 GWh vs 50 GWh initialement prévu).
- Une prospection de la ressource géothermique est prévue, sous réserve de l'aval des autorités cantonales, et permettrait de fournir de la chaleur renouvelable et locale à un prix plus stable.
- Le développement d'une filière de production de biogaz locale ou régionale est en cours d'étude, dans le but de substituer une partie du gaz naturel fossile d'importation.
- Avec le soutien du fonds d'efficacité énergétique, un programme d'efficacité énergétique des bâtiments associant les propriétaires et les locataires est prévu pour la deuxième moitié de l'année.
- Un programme d'efficacité énergétique ciblé sur les PME est en cours de définition, pour un lancement en 2023.

Le plan climat, dont la phase d'analyse est en cours, sera probablement un aiguillon supplémentaire pour rechercher de nouvelles pistes permettant de réduire la consommation de carburants fossiles importés.

Nous ne pouvons pas répondre précisément et directement à votre question sur la sortie de la dépendance au mazout et au gaz, car ces indicateurs ne font pas partie de ceux visés et suivis par la stratégie énergétique communale. Cependant, l'indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre permet de vous donner une idée de la dynamique sur ces énergies fossiles. Comme je l'ai déjà dit, la stratégie mise en place depuis 2019 vise une baisse de 54% de celles-ci d'ici 2035 et de 77% d'ici 2050, mais les mesures complémentaires que je viens de lister doivent avoir au minimum l'objectif du plan climat vaudois, et la neutralité carbone en 2050 au plus tard. Je vous remercie.

M. le Conseiller Julien WICKI :

C'était pour remercier la Municipalité pour sa réponse très complète et très solide pour les questions 2, 3 et 4. Et effectivement pour la question 1, pour l'instant, c'est rassurant de voir qu'Yverdon, effectivement, s'en sort plutôt bien comparativement aux autres villes romandes et il

faut espérer que ça continuera à être le cas ces prochains mois. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vote suspension de séance

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

Nous passons un merveilleux moment ensemble et je vais vous faire voter sur l'article 88 pour savoir si la majorité d'entre vous veut poursuivre après minuit ou si on rentre chacun chez soi.

La suspension de séance est acceptée à l'unanimité.

Clôture

Mme la 2ème Vice-présidente Aurélie-Maude HOFER :

Il est minuit la séance du Conseil communal est donc levée. Je vous souhaite une bonne soirée et à bientôt dans la salle.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Aurélie-Maude HOFER

Laure FAVRE

2^{ème} Vice-présidente

Secrétaire adjointe